



Ville de Bulle

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 30 MAI 2022 – DE 19H30 A 23H00
A la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle

Mesdames, Messieurs,

Présidence

Emmanuelle FAVRE GENDE (PLR), Présidente
Camille LAVALETTE (Les Vert·e·s), Vice-Présidente

Bureau

Nicolas CHARRIERE (PLR)
Frédéric HANK (Le Centre)
Grégoire KUBSKI (PS)
Amandine MORAND (Les Vert·e·s)
Inès ROQUE (UDC)

Présents

Thérèse ANATRA-LUCHINGER (Le Centre) – Hervé AUBERT (PLR) – Alexandre BEAUD (Le Centre) – Yves BOSSON (PLR) – Charles-Henri BRANDT (PLR) – Jonas BRUNETTI (PS) – Jérémie BRUNSCHWIG (PLR) – Serge CASTELLA (PS) – Isabelle COLLIARD (PS) – Philippe DUPASQUIER (PLR) – Carole FRITSCHI (PS) – Chantal FROSSARD (Le Centre) – Nicolas GEINOZ (PS) – Yvan GIRARD (PLR) – Christophe GRANDJEAN (Les Vert·e·s) – Eloïse GRANDJEAN (PS) – Arthur GREMAUD (PVL) – Brian HOFER (PLR) – Léo JACQUAT (Les Vert·e·s) – Erwan KERAVEC (PS) – Frédéric METTRAUX (PLR) – Anne NIQUILLE CHARRIERE (Les Vert·e·s) – Catherine OBERSON (PLR) – Alain PASCHE (UDC) – Baptiste PASQUIER (Le Centre) – Marie-Claire PASQUIER (PLR) – Maxime PASQUIER (Le Centre) – Anne-Luce PERNET-BAERISWYL (PDC-Le Centre) – Maxime PITTET (PVL) – Lucile POCHON (PS) – Cyrille PURRO (PS) – Martin RAUBER (PS) – Brice REPOND (PVL) – Sébastien RIME (UDC) – Julie SALLIN (Les Vert·e·s) – André SCHIBLER (PS) – Malik SEYDOUX (PLR) – Elodie SURCHAT (PS)

Excusés

Sébastien BOSSEL (UDC) – Jacques RIME (UDC) – Constantin RUFFIEUX (Le Centre) – Hervé RUFFIEUX (PRL) – Estelle ZERMATTEN (PLR)

Total

45 membres sont présents, 5 sont excusés. La majorité absolue est de 23.

Conseil communal

Jacques MORAND, Syndic – David SEYDOUX, Vice-Syndic – Eric GOBET – Nicolas PASQUIER – Chantal PYTHOUD – Marie-France ROTH PASQUIER – Jérôme TORNARE – Kirthana WICKRAMASINGAM – Nicolas WYSSMUELLER

Secrétaire

Nicole JACQUEROUD

Rédaction du PV

Loan HO

Huissier

Sylvain TERCIER, Police communale

Table des matières

Ouverture de séance.....	4
Ordre du jour.....	5
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022	7
2. Approbation des comptes et des rapports de gestion 2021.....	7
A. Comptes de fonctionnement 2021	12
B. Comptes d'investissement 2021	16
C. Bilan au 31 décembre 2021	17
D. Rapport de gestion 2021	17
E. Rapport de vérification des comptes	17
3. Désignation de l'organe de révision sur proposition de la Commission financière pour les exercices comptables 2022-2024.....	18
4. Demande de crédit pour le renouvellement d'arbres d'avenue aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles (voir message en annexe).....	19
5. Demande de crédit – Bâtiment édilitaire de La Tour-de-Trême, sis rue du Levant 5 – Réaffectation des locaux pour l'accueil du Club de pétanque de Bulle (voir message en annexe)	26
6. Adoption du Règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle (voir message en annexe)	30
7. Adoption de la révision partielle du Règlement du personnel communal (voir message en annexe)	33
8. Approbation de la modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association des Secours Sud fribourgeois (voir message en annexe).....	38
9. Approbation de la modification des statuts de l'association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) (voir message en annexe)	40
10. Adhésion à la Corporation forestière Moléson : adoption des statuts (voir message en annexe) ..	42
11. Constitution de la Commission participative centre-ville (voir message en annexe)	43
12. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Messieurs Erwan Keravec et Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Vert·e·s, demandant d'étudier l'harmonisation et la sécurisation des voies cyclables de l'agglomération (voir message en annexe)	44
13. Réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur Grégoire Kubski (PS) relatives à d'éventuels sites pollués au plomb ou à d'autres métaux lourds sur le territoire communal.....	46
14. Réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur Arthur Gremaud (PVL) relatives au cadastre solaire et à la consommation des bâtiments communaux	47
15. Décision de transmission du postulat de Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant une étude pour une commune proactive sur le solaire (voir message en annexe).....	48
16. Décision de transmission du postulat de Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS, demandant une étude pour des mesures de lutte contre le parking sauvage (voir message en annexe)	49
17. Décision de transmission du postulat de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl, au nom du groupe Le Centre-PVL, et Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS, demandant une étude pour	

développer une stratégie d'arborisation en ville, analyser la problématique des îlots de chaleur et prendre des mesures pour y remédier (voir message en annexe)	51
18. Décision de transmission du postulat de Monsieur Frédéric Hank, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour encourager l'utilisation du bois local dans la construction et la rénovation des bâtiments communaux (voir message en annexe)	51
19. Décision de transmission du postulat de Mesdames Estelle Zermatten et Catherine Oberson, et Messieurs Hervé Aubert et Hervé Ruffieux, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'obtention du statut de site touristique via la mise sur pied d'un groupe de travail ad hoc (voir message en annexe)	52
20. Election d'un membre du groupe PLR à la Commission d'aménagement en remplacement de Monsieur Philippe Remy démissionnaire	54
21. Election d'un membre du groupe PLR à la Commission jeunesse et famille en remplacement de Monsieur Yvan Girard démissionnaire	55
22. Election à la Présidence du Conseil général	55
23. Election à la Vice-Présidence du Conseil général	56
24. Divers du Conseil général	58
A. Propositions	58
B. Postulats	59
C. Résolutions	61
D. Questions	61
E. Remarques – commentaires	65
25. Divers et conclusion du Conseil communal	65
Clôture de séance	66

Ouverture de séance

Madame la Présidente ouvre la séance par ces mots :

« Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Madame Nicole Jacqueroūd, Secrétaire du Conseil général, et Madame Loan Ho, Secrétaire au procès-verbal, ainsi que Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration communale que je remercie pour tout le travail qu'ils effectuent. Mes salutations s'adressent également aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyens présents à la tribune.

Depuis la dernière séance, le Bureau a pris acte de la démission de Monsieur Philippe Remy (PLR) pour des raisons professionnelles. Il est remplacé dès cette séance par Monsieur Charles-Henri Brandt (PLR). Je remercie Monsieur Remy pour son dévouement pour le bien de la collectivité et souhaite à son successeur la bienvenue au sein du Législatif bullois et beaucoup de satisfaction dans l'exercice de sa fonction.

J'adresse en votre nom toute ma sympathie aux personnes présentes dans cette salle qui ont été touchées par la perte d'un être cher.

Vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée le 10 mai 2022, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. Vous avez ainsi reçu tous les documents avant la séance de ce soir, de sorte que nous ne procéderons pas à une lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Les débats étant enregistrés, comme le permet l'article 47 du règlement du Conseil général, je prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

A l'ordre du jour figure l'adoption du règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle ainsi que de la révision du règlement du personnel communal. Conformément à l'article 87 alinéa 2 du règlement du Conseil général, les amendements portant sur des articles de règlements de portée générale doivent être déposés par écrit au début de la séance.

Concernant le dépôt d'interventions parlementaires, je vous rappelle la manière de procéder :

- pour les propositions et postulats, le formulaire doit être remis à la Secrétaire avant ou durant la séance ;*
- pour les résolutions, les Conseillers généraux sont priés d'en remettre maintenant le texte au Bureau pour distribution aux membres.*

Les personnes suivantes sont excusées : Madame Estelle Zermatten et Messieurs Sébastien Bossel, Jacques Rime, Constantin Ruffieux, Hervé Ruffieux.

Je cède maintenant la parole à Madame Nicole Jacqueroūd qui va procéder à l'appel nominal. »

Madame Nicole Jacqueroud procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

45 membres sont présents

5 membres sont excusés

majorité : 23

Madame la Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée, convoquée dans les délais, peut délibérer et prendre des décisions.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle que, selon convocation publiée le 20 mai 2022 dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, l'ordre du jour est celui que chacun a reçu par courrier. Il a été établi lors de la réunion préparatoire du 2 mai 2022 entre le Bureau du Conseil général et une délégation du Conseil communal.

L'ordre du jour faisant partie intégrante des documents adressés aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir, Madame la Présidente considère qu'il n'est pas nécessaire d'en donner lecture.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022
2. Approbation des comptes et rapport de gestion 2021
3. Désignation de l'organe de révision sur proposition de la Commission financière pour les exercices comptables 2022-2024
4. Demande de crédit pour le renouvellement d'arbres d'avenue aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles
5. Demande de crédit – Bâtiment édilitaire de La Tour-de-Trême, sis rue du Levant 5 – Réaffectation des locaux pour l'accueil du Club de pétanque de Bulle
6. Adoption du Règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle
7. Adoption de la révision partielle du Règlement du personnel communal
8. Approbation de la modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association des Secours Sud fribourgeois
9. Approbation de la modification des statuts de l'association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)
10. Adhésion à la Corporation forestière Moléson : adoption des statuts

11. Constitution de la Commission participative centre-ville
 - a. Détermination du nombre de membres
 - b. Election des membres de la Commission
12. Détermination du Conseil communal sur le postulat de MM. Erwan Keravec et Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Verts, demandant l'étude de l'harmonisation et la sécurisation des voies cyclables de l'agglomération
13. Réponse du Conseil communal aux questions de M. Grégoire Kubski (PS) relatives à d'éventuels sites pollués au plomb ou à d'autres métaux lourds sur le territoire communal
14. Réponse du Conseil communal aux questions de M. Arthur Gremaud (PVL) relatives au cadastre solaire et à la consommation des bâtiments communaux
15. Décision de transmission du postulat de M. Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant une étude pour une commune proactive sur le solaire
16. Décision de transmission du postulat de Mme Elodie Surchat, au nom du groupe PS, demandant une étude pour des mesures de lutte contre le parking sauvage
17. Décision de transmission du postulat de Mme Anne-Luce Pernet-Baeriswyl, au nom du groupe Le Centre-PVL, et M. Cyrille Pürro, au nom du groupe PS, demandant une étude pour développer une stratégie d'arborisation en ville, analyser la problématique des îlots de chaleur et prendre des mesures pour y remédier
18. Décision de transmission du postulat de M. Frédéric Hank, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour encourager l'utilisation du bois local dans la construction et la rénovation des bâtiments communaux
19. Décision de transmission du postulat de Mmes Estelle Zermatten et Catherine Oberson, et MM. Hervé Aubert et Hervé Ruffieux, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'obtention du statut de site touristique via la mise sur pied d'un groupe de travail ad hoc
20. Election d'un membre du groupe PLR à la Commission d'aménagement en remplacement de M. Philippe Remy démissionnaire
21. Election d'un membre du groupe PLR à la Commission jeunesse et famille en remplacement de M. Yvan Girard démissionnaire
22. Election à la Présidence du Conseil général
23. Election à la Vice-Présidence du Conseil général
24. Divers du Conseil général
25. Divers et conclusion du Conseil communal

Madame la Présidente demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'ordre du jour tel que présenté.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022

Par courrier électronique du 4 avril 2022 chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022.

Madame la Présidente remercie Madame Loan Ho pour la rédaction de ce document et demande si un membre a une remarque à formuler. Tel n'étant pas le cas, elle le soumet au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2022, avec remerciements à son autrice.**

2. Approbation des comptes et des rapports de gestion 2021

L'entrée en matière pour les comptes est acquise de plein droit, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général. **Madame la Présidente** demande s'il y a une demande de renvoi.

Cela n'étant pas le cas, elle passe la parole à Monsieur le Syndic pour la présentation générale des comptes et des rapports de gestion 2021.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur Jacques Morand, Syndic**, s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir que le Conseil communal a le privilège de vous présenter le rapport de gestion 2021 de la Ville de Bulle et les comptes de l'exercice y relatif.

Le rapport de gestion fournit énormément d'informations. Vous avez tout un chacun eu le loisir de lire son contenu et de prendre pleinement conscience de l'importance de notre ville et des tâches accomplies par vous toutes et tous.

Concernant les comptes de l'exercice 2021, le résultat du fonctionnement dégage un bénéfice d'environ Fr. 10 millions alors que le budget prévoyait un déficit d'environ Fr. 3 millions. Ce delta assez important est principalement dû à des rentrées fiscales supplémentaires. Dans cette période de pandémie du Covid-19, le Conseil d'Etat respectivement le Canton et son service des finances avaient prévu des rentrées fiscales relativement pessimistes pour l'établissement du budget 2021. Par ailleurs, la plupart des communes ont des résultats très réjouissants grâce à des rentrées fiscales qui sont supérieures à celles attendues.

J'attire également votre attention sur les dépenses d'investissements 2021 votées qui sont très conséquentes et qui s'élèvent à plus de Fr. 22 millions. Avec un cash-flow de Fr. 15 millions, nous avons augmenté la dette de la Ville de Bulle d'environ Fr. 7 millions. Ce résultat très réjouissant est donc à prendre avec relativité.

Je ne vais pas entrer dans le détail des comptes. Monsieur Nicolas Wyssmueller, responsable des finances, pourra en donner quelques éléments complémentaires.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention et cède la parole à Monsieur Nicolas Wyssmueller, responsable des finances.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Nicolas Wyssmueller** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, bonsoir tout le monde, Comme l'a dit Monsieur le Syndic, le résultat du fonctionnement dégage un bénéfice de Fr. 10'287'548.00 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 3'800'310.00. Ce delta assez important s'explique à 99,5 % par les recettes puisque nous avons diminué les charges de Fr. 589'934.00. Cela veut dire que mes collègues et moi-même avons respecté le budget de fonctionnement en ce qui concerne les charges. Je le précise, car c'est surtout sur cet élément-là que le Conseil communal a le plus de marge de manœuvre, si je peux utiliser ce terme, pour être actif dans sa gestion financière.

Concernant les produits, Monsieur le Syndic l'a dit, à l'instar de nombreuses communes du canton de Fribourg, les résultats ont été bien meilleurs qu'attendus, avec une progression des recettes beaucoup plus importantes que ce que nous espérions. Ce résultat est dû à la très grande prudence qu'a eu le Canton pour l'établissement du budget 2021. La commune de Bulle en a fait de même lors de l'établissement de son budget 2021.

Au final, nous avons une augmentation des produits de Fr. 14'688'431.00 qui est basée sur différentes années fiscales en fonction de l'état des taxations des personnes physiques et morales : + Fr. 3'016'000.00 d'impôts sur les mutations et les gains immobiliers, + Fr. 791'000.00 sur les contributions immobilières, + Fr. 4'462'000.00 d'impôts sur les personnes physiques et + Fr. 4'402'000.00 d'impôts sur les personnes morales. Bien que ceci soit réjouissant, il s'agit vraiment de quelque chose d'exceptionnel. Beaucoup d'experts semblent dire que les années 2022 et 2023, au niveau économique, seront moins faciles pour tout le monde compte tenu de la crise ukrainienne, du taux d'inflation, de la politique monétaire, etc. Ce sont des éléments qui peuvent, d'une manière ou d'une autre, nous toucher pour le budget 2023. Il sera donc nécessaire de continuer à être prudent.

Concernant l'évolution de l'endettement et du cash-flow, l'autofinancement est de 68 % des investissements en 2021. Comparativement au standard admis, à savoir 70 % ou idéalement 100 % d'autofinancement, nous sommes encore dans la limite inférieure ; cet indicateur devra donc être amélioré à terme. Evidemment la dette augmente légèrement, mais par rapport à la planification, son augmentation est moins élevée que prévu, ce qui reste un signal de maîtrise des finances communales.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres, mais je tiens à relever un élément qui se situe en page 35 du rapport de gestion : environ 60 % de nos dépenses concernent quatre grands postes à savoir, les transports et la communication, les affaires sociales, la santé et l'enseignement et la formation. En conséquence, l'autonomie communale est relativement faible pour les autres postes. Nous devons donc agir de manière assez fine lors de l'établissement du budget pour ne pas péjorer ou favoriser l'un ou l'autre dicastère, une infrastructure ou l'autre, une situation ou une autre. A noter que Fr. 52 mios doivent encore être engagés par rapport aux crédits votés.

Un dernier mot sur la planification financière future : sachez que nous travaillons d'ores et déjà sur les investissements et la planification des investissements 2023 à 2027. Dans cette planification, nous continuons à respecter nos engagements et la fameuse limite des dépenses d'investissements fixée à Fr. 15 mios jusqu'en 2029.

Enfin, je remercie Monsieur Christophe Uldry et l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail ainsi que l'aide pour la gestion des financements.

J'ai terminé Madame la Présidente. Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Wyssmueller et passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, pour son rapport d'entrée en matière.

Au nom de la **Commission financière, Monsieur Yves Bosson** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, Chers collègues du Conseil Général,

Introduction

Conformément à la loi sur les finances communales (LFCo), compte tenu du fait que les comptes annuels sont révisés par un auditeur agréé conformément aux exigences de la loi, les attributions de la Commission financière consistent à donner un préavis sur le rapport des réviseurs, sur l'entrée en matière relative aux comptes de fonctionnement, d'investissements et sur le rapport de gestion 2021 de la commune de Bulle.

Notre analyse est basée sur les documents suivants :

- Fascicule des comptes 2021*
- Rapports de l'organe de révision*
- Rapport de gestion de l'exercice 2021*
- Renseignements sur les valeurs inscrites au bilan au 31.12.2021*
- Contributions payées à des tiers en 2020-2021*
- Evolution de l'endettement 2017-2021*

Appréciation générale

Après un excédent bénéficiaire de Fr. 4,8 mios l'année dernière, les comptes annuels 2021 font ressortir un résultat aussi exceptionnel qu'inattendu de Fr. 10,3 mios alors qu'un déficit de Fr. 3,8 mios avait été budgétisé. Sans tenir compte des fluctuations de réserves, des imputations internes, des charges liées et du déficit net de la gestion des eaux rapporté dans le compte 700.314.10 pour Fr. 1,3 mio, les charges de fonctionnement, à hauteur de Fr. 69,9 mios sont inférieures de Fr. 423'000.00 par rapport au budget, mais quand même supérieures de Fr. 2,2 mios par rapport à celles rapportées en 2020. Les principaux écarts qui ressortent notamment de la brochure des comptes de l'exercice 2021 ont été expliqués à la Commission financière. On peut ainsi raisonnablement admettre que les charges de fonctionnement sont maîtrisées même si l'analyse des comptes met en évidence des variations plus ou moins importantes des charges par nature dans les divers dicastères.

Dans un contexte où la maîtrise des charges est indispensable, il est intéressant de relever que les charges par nature liées aux autorités et personnel ont augmenté de Fr. 441'000.00 pour atteindre un montant global de Fr. 39,2 mios contre Fr. 38,8 mios au budget. Divers éléments expliquent cette augmentation par rapport au budget, notamment Fr. 173'000.00 pour le service des curatelles et Fr. 254'000.00 pour les foyers communaux pour personnes âgées tout en relevant que les coûts pour ces derniers sont en principe couverts par des recettes équivalentes et/ou des indemnités d'assurances pertes de gains. De facto, les charges liées au personnel sont conformes au budget. Les charges liées

font ressortir une faible augmentation de Fr. 80'000.00 mais restent élevées à hauteur de Fr. 52,9 mios ; elles sont quand même supérieures de près d'un million par rapport à celles supportées lors de l'exercice 2020. Un autre élément a eu un impact positif sur l'évolution des charges, à savoir les amortissements selon la valeur de remplacement qui ont été inférieurs de Fr. 609'000.00 pour la protection des eaux alors que ces coûts sont par convention équilibrés. Il en a résulté un impact positif si l'on compare les charges globales uniquement.

En ayant le même regard sur les recettes, soit en excluant les imputations internes, les fluctuations de réserves et les produits liés, on constate que les produits de fonctionnements se sont montés à Fr. 115,7 mios, soit Fr. 14,1 mios de plus que ceux budgétisés et Fr. 9,3 mios supérieurs à ceux réalisés en 2020 et qui s'élevaient à Fr. 106,3 mios. Comme cela a déjà été expliqué et relaté dans les divers comptes-rendus concernant les comptes 2021, les recettes fiscales expliquent à elles seules ce résultat exceptionnel, notamment 3 d'entre elles font ressortir des écarts très importants, à savoir Fr. 4,9 mios pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, Fr. 4,4 mios pour les impôts sur le bénéfice et le capital des entreprises et finalement, Fr. 2,8 mios pour les droits de mutations. Diverses raisons ont été avancées pour justifier de tels écarts, mais il est certain que la conjoncture économique, les effets anticipés liés à la pandémie et la mise en œuvre de la réforme fiscale ont conduit à une estimation exagérément prudente de ces recettes, autant au niveau cantonal que communal, qui explique les écarts observés. Même si aucune variation n'est constatée pour ces postes, il est important de relever les Fr. 4,1 mios de compensation cantonale liés à la mise en œuvre de la réforme fiscale qui vont progressivement diminuer pour disparaître à l'horizon 2026.

Compte tenu de la qualité des éléments rapportés et détaillés dans le rapport annuel, de la pertinence des commentaires et des justifications fournies, il ne nous apparaît pas nécessaire d'apporter de commentaire supplémentaire sur les principaux écarts constatés, autant pour les dépenses que pour les recettes de fonctionnement. Nous tenons à relever à nouveau la qualité des informations communiquées dans le rapport annuel et en remercions les auteurs.

Endettement et cash-flow

Alors que Fr. 32,1 mios d'investissements nets avaient été budgétisés, ces derniers se sont finalement montés à seulement Fr. 22,8 mios contre Fr. 20,9 mios lors de l'exercice 2020. Bien que très nettement inférieurs au budget, ils restent toutefois largement supérieurs à la fameuse limite des Fr. 15 mios annuels fixés afin de limiter les conséquences d'un endettement exagéré. À ce titre, il est nécessaire de mettre en exergue les Fr. 52,1 mios (Fr. 65 mios l'an dernier) qui doivent encore être engagés par rapport aux crédits votés et relever ainsi une légère amélioration. Même si l'on constate une diminution sensible, ces sommes restent très conséquentes et devront être gérées avec rigueur et dans le cadre admis et la capacité d'autofinancement de la Commune. Il est toutefois juste de relever la bonne maîtrise des investissements qui ne présentent pas d'écarts trop importants entre les dépenses et les crédits votés. Dans ce contexte, avec un résultat positif aussi bon qui génère un cash-flow exceptionnel de Fr. 15,5 mios et des investissements inférieurs au budget, les ratios d'autofinancement tels que relevés dans le rapport annuel présentent une évolution positive par rapport à ceux rapportés l'an dernier. Autre effet positif découlant de cette situation, l'augmentation de l'endettement a été moins importante et cela s'est reflété dans la dette nette par habitant qui n'a augmenté que de Fr. 240.00 pour atteindre un montant de Fr. 3'057.00 au 31.12.2021. Il est également intéressant de relever que la moyenne des 5 dernières années pour la commune de Bulle se situe à Fr. 2'545.00 par habitant alors que la moyenne des communes fribourgeoises était de Fr. 2'004.00 à fin 2020, ce qui représente en gros quelques Fr. 13,2 mios d'investissements.

En lien direct avec l'évolution de l'endettement et des taux, les intérêts passifs se sont montés à Fr. 1,4 mio, assez proche du budget qui prévoyait un montant de Fr. 1,5 mio comme l'année précédente. Cette situation s'explique notamment par le remboursement d'un emprunt de Fr. 6,1 mios à un taux assez

peu favorable de 2,34 % qui arrivait à échéance par de nouveaux emprunts à hauteur de Fr. 15 mios à 0,35 % et Fr. 6 mios à 0,90 %, emprunts nécessaires pour financer les nouveaux investissements.

Après attribution du bénéfice 2021 de Fr. 10'287'548.47, la fortune de la Commune de Bulle se monte à Fr. 39'241'757.11 au 31.12.2021.

Conclusions

Même si les résultats de ces dernières années contredisent nos prévisions les plus alarmistes, il n'en demeure pas moins que des années difficiles se profilent indiscutablement. Les effets de la pandémie et la mise en œuvre de la nouvelle réforme fiscale auront probablement à terme des effets négatifs sur les rentrées fiscales, du moins pour quelques années. La fin des compensations liées à la mise en œuvre de la réforme fiscale impactera indiscutablement nos comptes dans un proche avenir. Les effets des divers conflits géopolitiques avec des conséquences humaines catastrophiques impacteront négativement et durablement nos économies. La transition énergétique, elle aussi, avec la fin programmée des énergies fossiles et les conséquences de la guerre en Ukraine contribuent à l'envolée des prix de l'électricité. Il en résulte une forte augmentation de l'inflation, certes plus limitée en Suisse que chez nos voisins, mais qui poussera probablement la BNS à modifier sa politique monétaire si l'inflation ne redescend pas à moyen terme dans une fourchette située entre 0 % et 2 %. Il en résulterait une augmentation des taux d'intérêts qui pourraient ralentir la consommation ainsi que les marchés de la construction avec ici encore des effets négatifs sur les rentrées fiscales. Dans ce contexte, le financement de nos investissements deviendra à moyen terme plus coûteux sans oublier que nous allons devoir renouveler pour environ Fr. 32 mios d'emprunts d'ici à 2025. Même si ceux-ci n'ont pas été conclus à des taux trop favorables, leur renouvellement devra être considéré à l'aune de cette nouvelle tendance.

Il apparaît assez clairement que les prochaines années seront compliquées à gérer et très probablement difficiles en termes de résultats. Une bonne maîtrise des dépenses est par conséquent indispensable, même si les résultats cumulés de ces dernières années laissent une situation des fonds propres confortable qui permet de voir venir ces prochaines échéances avec une relative sérénité. Comme nous l'avons constaté ces dernières années, les charges de personnel augmentent de manière régulière. Les changements structurels de la Commune expliquent en partie ce constat, mais il n'en demeure pas moins évident que ce poste des dépenses de fonctionnement, qui est le plus important sur lequel l'Exécutif a la main, doit être suivi avec une attention toute particulière afin d'éviter d'engager à long terme des coûts superflus. Compte tenu de la tendance qui se dessine pour les marchés financiers, la question des investissements et de leur priorisation devient ainsi encore plus essentielle. Nous recommandons dès lors la plus grande rigueur dans le choix des dépenses d'investissements à réaliser afin d'éviter un emballement de l'endettement de la Commune avec des effets directs sur les charges financières à assumer.

Dans ce contexte, le respect de la limite des dépenses d'investissements de Fr. 15 mios doit résonner comme notre mantra principal et nous demandons ainsi au Conseil communal la plus grande vigilance à cet effet ainsi que dans la gestion du ménage communal afin de préserver cette situation positive.

Enfin, nous tenons à remercier le Conseil communal et l'ensemble du personnel de la Commune pour leur engagement et leur disponibilité qui ont contribué à la réalisation de ce résultat exceptionnel.

Au regard de ces diverses considérations, la Commission financière préavise favorablement l'entrée en matière sur les comptes de fonctionnement, d'investissements et sur les rapports de gestion 2021 de la commune de Bulle.

Merci Madame la Présidente, j'ai terminé. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yves Bosson pour la présentation de son rapport bien complet.

Elle passe maintenant à la discussion sur les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements, le bilan, le rapport de gestion et le rapport de vérification des comptes. Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et le rapport de gestion 2021.

A. Comptes de fonctionnement 2021

Madame la Présidente ouvre la discussion générale sur les comptes de fonctionnement 2021 dans l'ordre des forces politiques présentes au Législatif communal.

Au nom du **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux, Chers collègues,

Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de m'exprimer sur les comptes de fonctionnement et le rapport de gestion 2021. Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité dans notre groupe.

Nous sommes très satisfaits de ce compte de fonctionnement qui dégage un bénéfice de Fr. 10'287'548.00 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 3'800'310.00. L'amélioration d'un peu plus de Fr. 14 mios par rapport au budget est spectaculaire et est essentiellement le fruit de rentrées fiscales plus importantes qu'estimées, principalement au niveau des postes impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales et l'impôt sur les mutations immobilières.

Globalement, nous soulignons la bonne maîtrise des charges (en diminution de 0,50 % par rapport au budget) et tenons ici à remercier notre argentier, le Conseil communal et les services communaux pour l'excellent travail réalisé tout au long de l'année et pour la bonne maîtrise des dépenses.

La situation favorable qui prévaut au niveau du compte de fonctionnement est quelque peu différente au niveau des investissements. Le rythme élevé de ceux-ci se poursuit et est financé pour une part non négligeable par endettement. Le degré d'autofinancement est de 68 % alors qu'il devrait se situer idéalement entre 70 % et 100 %. La dette nette de la Commune (capitaux déduits) est actuellement de Fr. 107 mios, ce qui représente par habitant une dette nette de Fr. 4'381.00 en 2021 (Fr. 4'075.00 en 2020).

Nous remarquons également que la quotité de la charge des intérêts est de 0,13 % en 2021 (moyenne de 0,03 % sur les 5 dernières années), ce qui reste très favorable. Ce chiffre, qui représente la part des revenus que la Commune consacre au paiement des intérêts de la dette, pourrait néanmoins se péjorer ces prochaines années avec la hausse généralisée des taux d'intérêts observée depuis quelques mois. Cela pourrait à terme avoir un impact négatif sur le budget de fonctionnement.

La priorisation des investissements garde toute son acuité. La plus grande prudence dans l'utilisation des deniers publics s'impose.

Sur ces considérations, le groupe libéral-radical tient encore une fois à féliciter le Conseil communal pour son engagement sans faille tout au long de l'année et à la bonne maîtrise des charges non liées.

Nous acceptons à l'unanimité les comptes de fonctionnement et le rapport de gestion 2021.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour son intervention et passe la parole au groupe PS.

Au nom du **groupe PS**, intervention de **Madame Carole Fritschi** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Chères et chers collègues,

Notre groupe a pris acte de l'excellent résultat, inattendu, pour ne pas dire inespéré, des comptes de fonctionnement 2021 et s'en réjouit. Toutefois, nous sommes conscients qu'il s'agit d'un exercice particulier qui résulte d'une part, d'une grande prudence due à la crise dans l'élaboration du budget et, d'autre part, de produits supplémentaires exceptionnels.

Evidemment, l'endettement de la Commune demeure très important, d'autant plus que des investissements nécessaires nous attendent à court et à moyen terme : la rénovation et l'agrandissement du Musée gruérien ou encore une quatrième école primaire. Nous devons donc rester très attentifs à notre capacité d'autofinancement des investissements qui est de 68 %, soit un peu en dessous du pourcentage conseillé.

A ce propos, nous sommes satisfaits de constater que, sur les quelque Fr. 22 millions investis en 2021 dans différents projets, aucun dépassement de crédit n'est à déplorer.

Nous restons convaincus que la Commune, malgré son endettement, doit donner un signal fort de relance en réalisant les travaux prévus, surtout qu'elle doit continuer à s'engager pour une meilleure qualité de vie de sa population, en proposant un aménagement et des infrastructures de qualité, en soutenant la culture sous toutes ses formes, la vie associative et le sport, enfin en mettant en place des actions contre le réchauffement climatique.

Pour conclure, nous remercions tous les membres du Conseil communal pour la parfaite maîtrise des dépenses. Nos remerciements s'adressent en particulier au responsable des finances, Monsieur Nicolas Wyssmüller, et à l'administration communale pour la rigueur du travail effectué.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Carole Fritschi pour son intervention et passe la parole au groupe Le Centre/PVL.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL**, intervention de **Monsieur Baptiste Pasquier** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a analysé les comptes et le rapport de gestion 2021 de la Ville de Bulle avec beaucoup d'attention.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons découvert le compte de fonctionnement 2021 et ce bénéfice d'un peu moins de Fr. 10,3 mios, soit une amélioration de Fr. 14 mios par rapport au budget.

Le groupe Le Centre/PVL remercie et félicite le Conseil communal ainsi que le service des finances pour cet excellent résultat qui reflète une maîtrise des charges et une prudence toute particulière à l'établissement du budget 2021 au niveau des recettes fiscales, qui sont aujourd'hui la très bonne surprise.

Malgré ce bon résultat, nous relevons que la dette continue de croître, mais moins que prévu et avec une amélioration de la tendance. Les indicateurs financiers, dont le degré d'autofinancement jugé problématique et la capacité d'autofinancement jugée faible, démontrent les limites de la capacité d'investir de la Commune, alors que de nombreux investissements importants pour la Ville sont planifiés dans les années à venir. Cependant, le taux d'intérêt moyen actuel de la Ville de Bulle étant de 1,05 % pour des durées pouvant aller jusqu'à 15 voire 20 ans, le groupe Le Centre/PVL reste favorable à des investissements priorités et réfléchis, en respectant dans la mesure du possible la limite des Fr. 15 mios annuels.

Le groupe Le Centre/PVL réitère ses remerciements au Conseil communal ainsi qu'à l'administration et approuve à l'unanimité les comptes et le rapport de gestion 2021.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier pour son intervention et passe la parole au groupe Les Vert·e·s.

Au nom du **groupe Les Vert·e·s**, **Madame Anne Niquille Charrière** intervient en son nom, et celui de Monsieur Christophe Grandjean :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Tout d'abord, le groupe Les Vert·e·s remercie le service financier pour la production des documents transmis et s'associe aux félicitations adressées au Conseil communal par les autres groupes concernant la bonne gestion financière de l'exercice 2021. Nous remercions également l'administration communale pour son travail rigoureux.

Bien que la capacité d'autofinancement soit légèrement meilleure que par le passé grâce notamment aux fortes recettes fiscales inattendues, force est de constater que la dette continue d'augmenter, avec un indicateur d'endettement net du patrimoine administratif dépassant le seuil des Fr. 3'000.00 par habitant alors même que Fr. 52 mios de crédit d'investissement sont déjà engagés. L'effort d'investissement qui peut encore être qualifié de moyen selon les normes usuelles est le reflet de l'augmentation régulière de la population bulloise. Cette tendance devant perdurer selon les prévisions, l'élaboration des budgets futurs va rester un exercice délicat pour assurer un équilibre financier satisfaisant en regard des multiples besoins associés à notre population croissante, mais aussi vieillissante, ceci d'autant que nos investissements pour le futur doivent évidemment aussi considérer nos plus jeunes concitoyens ainsi que mettre en œuvre la transition énergétique et les moyens qui permettront à notre commune de faire face au dérèglement climatique.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière pour son intervention et passe la parole au groupe UDC.

Intervention de **Monsieur Alain Pasche** qui donne lecture du commentaire de Monsieur Jacques Rime (excusé), au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers membres du Conseil,

Nous avons pris connaissance des comptes de l'exercice 2021 qui présentent un bénéfice de Fr. 10,3 mio alors que le budget prévoyait une perte. Ce résultat est certes réjouissant, mais malgré cela la Commune arrive à peine à 70 % d'autofinancement. Il faudra absolument que le Conseil communal priorise les futurs investissements afin de revenir à un plafond supportable pour la commune.

Nous espérons aussi que ce bon résultat ne contribuera pas à augmenter les dépenses et demandons donc au Conseil communal de continuer avec une gestion rigoureuse des dépenses publiques.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Alain Pasche et demande si les représentants d'autres partis souhaitent encore intervenir. Tel n'étant plus le cas, elle passe donc aux comptes de fonctionnement 2021.

Afin de ne pas rallonger inutilement la séance, Madame la Présidente ne va pas donner lecture des recettes et dépenses chapitre par chapitre. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un des 10 chapitres.

0. ADMINISTRATION

Recettes	Fr.	3'190'614.32
Dépenses	Fr.	12'100'030.98

1. SÉCURITE PUBLIQUE

Recettes	Fr.	3'760'324.93
Dépenses	Fr.	5'203'119.34

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Recettes	Fr.	1'671'509.00
Dépenses	Fr.	32'527'915.31

3. CULTURE ET LOISIRS

Recettes	Fr.	1'161'436.42
Dépenses	Fr.	8'619'259.47

4. SANTÉ

Recettes	Fr.	192'267.50
Dépenses	Fr.	10'477'245.65

5. AFFAIRES SOCIALES

Recettes	Fr.	18'873'427.01
Dépenses	Fr.	30'684'416.87

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Recettes	Fr.	8'722'057.31
Dépenses	Fr.	14'562'044.25

7. PROTECTION / AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Recettes	Fr.	10'738'282.41
Dépenses	Fr.	11'797'832.18

8. ÉCONOMIE

Recettes	Fr.	1'073'509.10
Dépenses	Fr.	2'219'954.81

9. FINANCES ET IMPÔTS

Recettes	Fr.	100'390'786.13
Dépenses	Fr.	11'294'846.80

Constatant que personne ne demande la parole, **Madame la Présidente** clôt la discussion de détail des comptes de fonctionnement 2021.

Avec Fr. 149'774'214.13 de revenus et Fr. 139'486'665.66 de charges, le résultat du compte de fonctionnement présente un bénéfice de Fr. 10'287'548.47.

B. Comptes d'investissements 2021

Madame la Présidente suggère de ne procéder qu'à une discussion générale sur les comptes d'investissements 2021.

Le résultat global des comptes d'investissements est le suivant : Fr. 4'044'906.65 de revenus et Fr. 26'868'797.85 de charges, soit un excédent de charges de Fr. 22'823'891.20.

Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur les comptes d'investissements 2021. Comme cela n'est pas le cas, elle propose de passer à l'examen du bilan et du rapport de gestion 2021.

C. Bilan au 31 décembre 2021

Madame la Présidente relève que le total du bilan s'élevait au 31 décembre 2021 à Fr. 213'586'974.37 avec Fr. 39'241'757.11 de fortune pour la Commune.

Elle ouvre la discussion générale et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur le bilan de la Ville. Cela n'étant pas le cas, elle propose de passer au rapport de gestion.

D. Rapport de gestion 2021

Madame la Présidente ouvre la discussion générale. Elle demande si quelqu'un désire s'exprimer sur le rapport de gestion 2021.

Comme ce n'est pas le cas, elle passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**, pour le rapport de vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2021.

E. Rapport de vérification des comptes

Au nom de la **Commission financière**, **Monsieur Yves Bosson**, Président, s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Le rapport de vérification des comptes a été analysé dans le cadre de la Commission financière. Nous n'avons pas de commentaire particulier à émettre. Nous avons été informés de la part du réviseur, Monsieur Luciano Domingues, de tout le travail effectué. Nous ne pouvons que recommander au Conseil général d'approuver le rapport de vérification des comptes.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson.

Constatant que la parole n'est pas demandée, elle soumet au vote les comptes et le rapport de gestion 2021, dans leur ensemble.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, les comptes et le rapport de gestion 2021 de la Ville de Bulle.**

3. Désignation de l'organe de révision sur proposition de la Commission financière pour les exercices comptables 2022-2024

Selon la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018, article 72 alinéa 1 lettre i), la Commission financière émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du Conseil général.

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur Yves Bosson, Président de la Commission financière, pour la présentation de sa proposition.

Au nom de la **Commission financière, Monsieur Yves Bosson** s'exprime en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux et communaux,

La fiduciaire Ruffieux SA à Bulle, appelée ci-après « Fiduciaire », a terminé son mandat de 3 ans avec la révision des comptes 2021.

L'article 72 alinéa 1. let. i) de la LFCo stipule que la Commission financière émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du Conseil général qui est compétent pour l'attribution de ce mandat.

L'article 57 alinéa 2 de la LFCo autorise la reconduction du mandat de révision pour une durée maximale de 6 ans consécutifs.

Par conséquent et compte tenu du fait que :

- la « Fiduciaire » a toujours répondu favorablement aux demandes de la Commission financière de manière diligente et efficace ;*
- la Commission financière a discuté avec l'administration communale qui n'a aucun grief à émettre à l'encontre de la « Fiduciaire » ;*
- de bien connaître le mandat de révision est un atout supplémentaire pour réviser encore plus efficacement les comptes d'autant plus que le nouveau mandat débute avec l'intégration aux nouvelles normes comptables MCH2 ;*
- à ce titre, c'est un atout indéniable de garder la même « Fiduciaire » qui connaît les structures et le fonctionnement de la Commune ;*
- la « Fiduciaire » a manifesté l'intérêt pour un nouveau mandat de 3 ans ;*

- la « Fiduciaire » a confirmé que ses honoraires resteraient inchangés à hauteur de Fr. 17'500.00 par année, hors débours et TVA, à l'exception de la 1^{ère} année qui statuera sur les comptes 2022 et compte tenu de la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 pour laquelle un montant complémentaire de Fr. 1'500.00 a été demandé.

La Commission financière, à l'unanimité, vous propose d'attribuer le mandat de révision des comptes 2022, 2023 et 2024 à la fiduciaire Ruffieux SA à Bulle pour un dernier mandat de 3 ans, pour un montant de Fr. 19'000.00 la 1^{ère} année et de Fr. 17'500.00 les deux années suivantes.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson. Elle ouvre la discussion et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Cela n'étant pas le cas, elle propose de passer au vote relatif à la désignation de l'organe de révision.

- ✍ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'attribution du mandat à la fiduciaire Ruffieux SA, pour un montant annuel de Fr. 19'000.00 hors taxe la première année et Fr. 17'500.00 hors taxe les deux années suivantes, pour un dernier mandat de trois ans, soit pour les exercices comptables 2022, 2023 et 2024.**

4. Demande de crédit pour le renouvellement d'arbres d'avenue aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

En préambule, je dois annoncer que si cette demande de crédit d'engagement a été mise à l'ordre du jour de cette séance, c'est que l'état sanitaire des arbres des rues des Trois-Trèfles et Joseph-Reichlen n'avait pas été relevé suffisamment tôt et avec suffisamment de détails pour présenter un message abouti en décembre 2021. Ainsi, le Conseil communal a pris le temps d'analyser la situation et de vous présenter la solution qu'il estime être la meilleure, d'un point de vue technique et en tenant compte des intérêts des habitant·e·s du quartier.

Etant donné l'état de ces arbres, il est prévu d'en abattre un tiers, soit 21 arbres d'ici la fin de l'année. Il n'est pas souhaitable de replanter de nouveaux arbres dans les emplacements actuels, sans préparation du terrain pour les accueillir. Le sol urbain sous les trottoirs n'est ni un sol forestier ni un sol de jardin capable de contribuer positivement à la croissance et au maintien à long terme des arbres. Ces derniers ont besoin de nutriments pour grandir et d'un terrain propice pour y développer leur système racinaire.

Ainsi, en collaboration avec la Section des espaces verts de la Ville, un architecte paysagiste (c'est-à-dire une personne externe de la Commune) a élaboré un projet similaire à ce qui est réalisé dans d'autres villes mais adapté à la situation locale. Les fosses se situent non seulement au pied des arbres mais elles

occupent toute la largeur du trottoir et sont continues entre plusieurs arbres avec des bandes herbeuses en surface. La composition du matériel de remplissage des fosses a pour but d'optimiser la disponibilité en nutriments, la rétention d'eau, et les interstices dans lesquels pourront se développer les racines des arbres, tout cela en tenant compte des sorties des parcelles privées, de la réalisation de l'assainissement futur des collecteurs des eaux usées. En effet, il faudra que les tranchées passent le moins près possible des futurs arbres.

Vous pourrez remarquer que l'architecte paysagiste et la Section des espaces verts ont sélectionné 5 espèces d'arbres : érable, chêne, charme, orme et aulne. En principe, de nos jours, on renonce à planter une seule espèce dans une rue. En effet, si une espèce venait à être touchée par une maladie ou souffrait excessivement du réchauffement climatique, il ne serait pas nécessaire de remplacer tous les arbres en même temps.

Si vous êtes de fins observateurs et observatrices, vous vous êtes sans doute rendu compte que les arbres seront plantés par groupe de deux ou trois de la même espèce. Les arbres sont capables de reconnaître leurs semblables et peuvent s'entraider en échangeant des nutriments et des signaux par l'intermédiaire des systèmes racinaire et mycorhizien du sol.

Autre élément important, les arbres ne seront en général plus taillés et seront destinés à former une canopée plus importante qu'actuellement, et ce même si les 62 arbres existants ne seront remplacés que par 47 arbres. Chacun d'eux contribuera à apporter de l'ombre et à lutter contre les îlots de chaleur. Vous savez sans doute déjà qu'un grand arbre peut rafraîchir l'air en transpirant l'eau puisée en profondeur et peut être aussi efficace que dix climatiseurs pour les plus grands d'entre eux.

D'un point de vue financier, il n'est pas pertinent de diviser le montant du crédit demandé par le nombre d'arbres. Par analogie, pour évaluer si le prix d'une maison est exagéré ou non, vous ne divisez pas le prix total de la maison par le nombre de fenêtres. En effet, la plus grande partie du travail concerne la réfection des trottoirs et l'aménagement des fosses. Ces travaux ne seront pas à refaire lorsque la route sera refaite et les collecteurs assainis à l'horizon 2045. Par ailleurs, comme mentionné dans mon courrier de vendredi dernier, ces coûts sont tout à fait comparables à des travaux du même ordre sur les espaces publics autour de la gare.

Avec ces considérations, je vous invite à accepter ce crédit d'investissement de Fr. 796'000.00 et reste à disposition si vous avez encore des questions auxquelles je n'ai pas répondu ce soir ou lors de mon message vendredi dernier.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Alors que nous insistons année après année à prioriser et limiter les investissements toujours plus importants qui impactent directement le niveau d'endettement de la Ville de Bulle, la Commission financière a été surprise par le timing et par l'ampleur de cet investissement de Fr. 796'000.00 pour remplacer 47 arbres aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles.

La Commission financière tient tout d'abord à préciser que la question du remplacement d'arbres n'est absolument pas remise en cause, mais il y a plusieurs facteurs qui interpellent et suscitent de nombreuses questions.

Tout d'abord, les montants engagés : même si ces derniers ne concernent pas que les arbres, ils restent très élevés ; ont-ils été validés par diverses offres comparatives ? Ensuite, la question de la programmation : le message dit que ces arbres arrivent en fin de vie, qu'est-ce que cela signifie-t-il ? Doit-on les changer immédiatement ou peuvent-ils encore vivre quelques années, mis à part ceux qui ont été identifiés pour la coupe ? Quelle est la réalité quant à la question sécuritaire, cela ne ressort pas clairement du message ? Est-ce que d'autres avis d'experts ont été demandés pour finalement arriver à la solution proposée de créer ces fosses longitudinales, gourmandes en surfaces et volumes, alors que les arbres actuels ont plus de 70 ans et qu'ils ont été plantés dans un environnement plus modeste ? Est-ce que des alternatives ont été étudiées, notamment par le fait que certaines des dernières plantations réalisées en ville de Bulle n'ont pas été couronnées de succès ? Est-ce que des alternatives moins coûteuses ont été étudiées sérieusement ? En outre, est-ce que des garanties quant à la pérennité de la solution préconisée ont été données ? Est-ce qu'une réflexion plus générale ne devrait pas être faite compte tenu de tous les arbres qui devront être remplacés à terme dans la ville de Bulle, ceci au regard des montants à engager, pour autant qu'ils soient confirmés ? Finalement, est-ce le bon moment de les remplacer compte tenu du fait que ces deux rues seront fortement réaménagées lorsque les travaux de mise en séparatif du réseau communal seront réalisés à l'horizon 2040, travaux d'envergure qui pourraient les endommager ?

Au regard de toutes ces questions qui méritent réflexion et des réponses, de l'importance par rapport aux investissements votés pour l'année 2022 et son impact non négligeable sur l'endettement, la Commission financière a décidé à l'unanimité des membres présents de préavisser négativement cette demande de crédit de Fr. 796'000.00 pour le renouvellement des arbres aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson. Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Intervention de **Monsieur Charles-Henri Brandt**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, chers Conseillers communaux, chers Conseillers généraux,

Ce point a particulièrement attiré l'attention de notre groupe. Suite à une vive discussion sur différents aspects sollicitant un crédit de Fr. 796'000.00, nous nous positionnons sur les points suivants :

Le coût des travaux :

C'est un investissement onéreux et exorbitant. Un arbre coûterait Fr. 16'936.00/pce à la collectivité. Nous comprenons que ce chiffre représente l'élaboration de la fosse, la terre, le système d'attache, etc.... A titre informatif, la commune de Grenoble en France possède un centre horticole qui produit et fournit des végétaux pour embellir cette ville, à raison de 399'500 végétaux par an. La plantation d'un arbre dépend de certaines conditions. Celle-ci peut coûter de 4'000 jusqu'à 7'000 euros suivant les aménagements nécessaires.

Certes, il est difficile de comparer des coûts entre 2 pays. Cependant, nous partons du principe que vu les coûts discutés et le nombre d'arbres que nous avons dans notre ville, il est vraiment important d'analyser et de chiffrer différents aménagements afin d'avoir une bonne solution pour la santé de nos arbres à un coût raisonnable.

La planification des travaux

Ce projet pourrait être étudié avec une vision différente pour les années 2023-2024. Réfléchissons à la faisabilité d'un aménagement des rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles avec ses végétaux, son concept urbain avec un revêtement idéal y compris ses signalisations. Rappelons que cette rue à plus de cinquante ans et qu'elle devra un jour être reconsidérée dans son état.

Pour ces raisons, nous proposons :

- *Le renvoi du point 4 afin de nous proposer un nouveau projet relatif à cet investissement pour une prochaine séance du Conseil général.*
- *Le nombre d'arbres entretenus et répertoriés ainsi qu'une planification de leur remplacement.*

Néanmoins, nous soulignons l'importance des arbres en ville de Bulle et de ses multiples bienfaits. Les arbres ont plusieurs rôles bénéfiques, à savoir captation de poussières, régulation des températures en périodes chaudes, ombrage, production d'oxygène et développement de la biodiversité, sans compter le bien-être au quotidien des Bullois et Bulloises avec la nature. Ainsi, le groupe PLR profite par ce texte d'appuyer la décision de transmission du postulat de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl et Monsieur Cyrille Pürro demandant une étude pour développer une stratégie d'arborisation en ville (cf. point 17 à l'ordre du jour).

Je vous remercie tous de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brandt et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Monsieur Maxime Pasquier**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL est divisé sur cette demande de crédit.

D'aucuns estiment que si ces arbres sont malades et qu'ils doivent être abattus, alors il faut le faire et les remplacer sans tarder. D'autres pensent que cela peut attendre et peut être intégré à une planification globale et coordonnée de l'arborisation sur le territoire bullois (cf. point 17 à l'ordre du jour).

La question des coûts a également émergé durant les débats, de même que le manque de garantie et d'exemples concrets que nous propose cette solution de fosses.

Au final, le groupe Le Centre/PVL laissera la liberté de vote à ses élu·e·s et remercie le Conseiller communal, Monsieur Nicolas Pasquier, pour ses explications complémentaires, explications qui auraient été bienvenues dans le document initial. De même, la présence de Monsieur Pasquier devant la Commission financière aurait été fort appréciée afin de répondre aux nombreuses questions.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pasquier et demande si les représentants d'autres partis souhaitent intervenir.

Intervention de **Monsieur Sébastien Rime**, au nom du **groupe UDC** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Nous avons pris connaissance de l'investissement de Fr. 796'000.00 pour remplacer 47 arbres aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles.

Le groupe UDC ne remet pas en cause le bienfondé du remplacement de ces arbres. C'est le montant de plus de Fr. 15'000.00 par arbre qui nous interpellent. La solution est sans doute très bonne mais avons-nous réellement l'argent pour appliquer cette solution à tous les nouveaux arbres de Bulle car comme nous l'avons vu précédemment, même avec un résultat exceptionnel, la Commune arrive à peine à 70 % d'autofinancement.

Le groupe UDC pense qu'il est grand temps de réfléchir à des solutions moins onéreuses si la Commune veut pouvoir réaliser tous les projets encore en attente.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rime et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Grégoire Kubski**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Souvenez-vous, à la législature précédente, du postulat qu'avait déposé notre estimé collègue Frank Aellen, grand spécialiste des espaces verts, qui en substance nous disait que pour tout aménagement extérieur, il fallait consulter des spécialistes.

Or, en l'état, nous avons encore eu l'occasion de l'entendre ce soir par Monsieur Nicolas Pasquier, Conseiller communal. Un architecte paysagiste a collaboré avec tous nos spécialistes des espaces verts de la Commune. Dès lors, les personnes compétentes en la matière ont été impliquées dans le dossier.

Bien entendu, je n'oserai pas remettre en question les hautes compétences des pépiniéristes de nos amis radicaux, mais je pense que c'est essentiel de prendre en considération l'avis de ces personnes qualifiées.

Je comprends qu'une partie de ce Conseil se soucie des finances, mais finalement le report de cet objet n'aura pour but que de dépenser Fr. 5'000.00 à 10'000.00 de rapport supplémentaire pour arriver au même résultat, puisque ce sont des spécialistes qui sont arrivés avec ce projet.

Il ne suffit pas de mettre un tapis vert à la Grand-Rue ou ailleurs pour reverdir notre cité. C'est important qu'on le fasse avec des arbres de qualité qui demandent un certain coût. Faisons confiance à nos experts !

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité cet objet.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Kubski et demande si la parole est encore souhaitée.

Intervention de **Monsieur Léo Jacquat**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Au nom des Vert·e·s, permettez-moi de regretter ces nouvelles réserves contre un progrès dans l'arborisation de Bulle. La Ville semble pourtant tirer des leçons d'expériences ratées, et donne désormais plus de place dans les fosses pour les racines, afin que nous n'ayons pas besoin de refaire des investissements pour remplacer d'énormes arbres malades tous les dix ans.

Rappelons tout de même les progrès : la Ville plante désormais de manière plus diversifiée, notamment des essences dont les couronnes sont plus grandes et permettront à la chaussée de moins chauffer au soleil, diminuant les îlots de chaleur qui promettent d'être la plaie de nos villes goudronnées, aujourd'hui, et plus encore à l'avenir.

Nous payons aujourd'hui le prix d'avoir tenté de remiser le vivant au plus petit carré possible, coincé sur les trottoirs exigus, hors du chemin de la sacro-sainte voiture. À l'avenir, si nous ne voulons plus avoir de mauvaises surprises budgétaires, il faudra laisser une plus grande place à la végétation dans nos rues. Bien que les nouveaux aménagements soient loin de faire l'affaire pour les Vert·e·s, au moins la Ville prévoit désormais des fosses plus grandes pour que les arbres puissent survivre en milieu urbain.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Jacquat. Elle passe la parole au Conseil communal qui souhaite apporter un commentaire.

Monsieur Jacques Morand, Syndic, remercie Madame la Présidente et, au nom du **Conseil communal**, s'exprime ainsi :

« Mesdames et Messieurs,

Je tiens à soutenir et vous demande d'accepter ce crédit d'investissement pour la réfection partielle de ces rues et le remplacement des arbres d'avenue.

De mémoire, nous avons sur le territoire bullois environ 2'600 à 2'800 arbres qui ont une durée de vie moyenne de 50 ans. Cela veut dire qu'en moyenne 50 à 60 arbres doivent être remplacés chaque année. On sait qu'un arbre en milieu urbain vit mal et moins longtemps qu'ailleurs. En effet, celui-ci est agressé par la circulation, le bitume, la chaleur, la pollution lumineuse et les véhicules circulant autour. Aujourd'hui, en raison de l'état de ces arbres et, selon des tests de solidité, il est prévu d'en abattre un tiers d'ici cet été ou automne.

Si ce soir vous alliez refuser ce crédit d'investissement ou le renvoyer pour des raisons qui vous appartiennent, il faudra savoir ce que vous voulez changer dans ce projet.

Actuellement, ces rues comptent 62 vieux arbres, soit 4 allées. La volonté est d'avoir une canopée plus étendue pour une meilleure couverture du bitume afin de lutter contre les îlots de chaleur. Ces 62 arbres seront remplacés par 47 arbres nouveaux que nous ne taillerons pas ou le minimum de façon à ce qu'ils aient un branchage et un feuillage plus généreux.

De plus, le Conseil communal a été interpellé à plusieurs reprises par le dépôt de différents postulats dont je vous fais un petit historique en m'arrêtant sur 4 points :

1. Le 7 octobre 2019, le Conseil général transmettait un postulat pour l'intégration du secteur Espaces verts dans l'étude des projets d'aménagement. Dans sa réponse, intéressante à relire actuellement, le Conseil communal conclut qu'il souhaite « poursuivre le développement des projets d'envergure, en se faisant accompagner par des mandataires spécialisés, en particulier par des architectes-paysagistes. »
2. Le 31 mai 2021, le Conseil général transmettait le postulat de Monsieur Philippe Dupasquier demandant que la Commune s'engage à planter un chêne pour mille habitants. Le Conseil communal y répond lors de sa demande de crédit biodiversité en décembre 2021, en justifiant que les engagements avec VilleVerte et le crédit biodiversité vont bien au-delà. Le projet soumis ce soir prévoit de planter des arbres plus grands justement et comporte 4 chênes (*Quercus frainetto*). Vous les retrouvez en page 3 du message.
3. Le 11 octobre 2021, le Conseil général transmettait un postulat demandant une évaluation de l'impact de la crise climatique et un plan d'action local. On peut considérer que le réaménagement des rues Reichlen et Trois-Trèfles tient compte des impacts de la crise climatique et s'inscrit en élément de réponse destiné à en atténuer l'impact.
4. Enfin, ce soir, le Conseil général votera sur la transmission du postulat demandant une étude pour développer une stratégie d'arborisation en ville, analyser la problématique des îlots de chaleur et prendre des mesures pour y remédier (cf. point 17 à l'ordre du jour). Le projet cité en titre mis en vote vise les mêmes buts.

En lisant ces quatre exemples, force est de constater que le Conseil communal travaille dans le sens du renouvellement de ces arbres.

Aujourd'hui, cette politique entreprise par le Conseil communal est souhaitée par la population et par vous-mêmes, à savoir « Planter des arbres plus généreux », ce qui veut dire créer des fosses d'un certain nombre de mètres cubes.

L'exemple qui a été réalisé à ce jour dans la Grand-Rue, où environ 80 robiniers sont en fin de vie et devront être remplacés, démontre que si nous ne portons pas une attention particulière à la création des fosses pour la plantation d'arbres plus grands, nous allons au-devant d'un échec. Nous ne sommes pas pour dépenser allégrement les deniers publics, mais nous devons faire les choses correctement pour le futur. Si votre assemblée veut un projet plus économique, il faudra bien entendu dire où couper dans le budget.

Je reviens également sur l'aménagement de ces rues qui est réfléchi et qui débutera dans un premier temps par les travaux préparatoires, à savoir la coupe des arbres existants et la démolition des superstructures. Les travaux de mise en séparatif du réseau communal d'eaux claires et d'eaux usées sont prévus à l'horizon 2040-2050. Le coût total de ces travaux est estimé à Fr. 1,1 mio qui comprend le montant de Fr. 796'000.00 demandé ce soir. Sur l'ensemble des deux rues, des adaptations de l'arborisation sont prévues pour tenir compte des réseaux existants. Ensuite, une fois ces travaux réalisés, il ne sera pas nécessaire de retoucher ces arbres ni ces fosses, car les espaces entre les arbres tels qu'ils figurent sur les plans permettent des entrées et des introductions aux différents bâtiments qui jouxtent les rues des deux côtés. Le profil-type de ces rues ne sera pas modifié.

Je ne vais pas être plus long, mais je ne peux que réitérer la demande du Conseil communal en disant que si nous venons avec ce crédit en début d'année, c'est que nous ne souhaitons pas, et la population non plus, couper des arbres sans les remplacer.

Au nom du Conseil communal, je vous demande de refuser le renvoi qui vous est proposé et d'accepter le crédit demandé pour le renouvellement de ces arbres d'avenue aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention. Constatant que la parole n'est plus demandée, elle clôt la discussion générale et propose de passer au vote sur la demande de renvoi.

- ✎ **Au vote, le Conseil général refuse, par 26 voix contre 16 et 3 absentions, la demande de renvoi de la demande de crédit pour le renouvellement d'arbres d'avenue aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles.**

La demande de renvoi ayant été refusée, **Madame la Présidente** ouvre la discussion de détail. Elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur la demande de crédit.

Tel n'étant pas le cas, elle propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte, par 30 oui, 9 non et 6 abstentions, l'octroi d'un crédit de Fr. 796'000.00 pour le renouvellement d'arbres d'avenue aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles.**

5. Demande de crédit – Bâtiment édilitaire de La Tour-de-Trême, sis rue du Levant 5 – Réaffectation des locaux pour l'accueil du Club de pétanque de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Contrairement à ce que certains pensent, la pétanque est bel et bien un sport. Même si ce soir ce n'est pas le responsable des sports, Monsieur Tornare, qui vous présente ce point, en tant que responsable des bâtiments, j'apporte quelques précisions au message que vous avez reçu.

Je ne vais pas revenir sur le thème de l'ancienne ferme du Terraillet fortement endommagée par la grêle et qui sera démolie.

Nous avons la chance d'avoir un club de pétanque très actif à Bulle, avec une équipe championne suisse en 2020 et jouant en ligue A depuis 2022, comptant 44 licenciés. De plus, il y a environ 500 joueurs de pétanque en Gruyère regroupés sous différentes amicales. Pour information, l'ancien boulodrome du Terraillet comptait 32 pistes (8 intérieures et 24 extérieures) alors que le nouveau projet en prévoit 16 uniquement à l'intérieur. Ce boulodrome « Indoor » sera donc le seul du canton pouvant être utilisé en été comme en hiver, répondant ainsi à la demande des joueurs sportifs et des amateurs.

Au fil des ans, l'utilisation du bâtiment édilitaire de La Tour-de-Trême a évolué au gré des demandes et des besoins, sans plan d'ensemble. Nous avons donc commencé par effectuer un relevé du bâtiment dans sa globalité, puis nous avons reporté en plan les surfaces de chaque locataire, en fonction des baux existants, un peu comme un Tetris.

Concernant les stocks du Musée et au vu des objets entreposés, nous avons estimé qu'ils devaient être délocalisés dans un bâtiment plus sécurisé, aux températures et taux d'humidité contrôlés. C'est pour cette raison que nous vous demandons de nous accorder un crédit de Fr. 62'000.00 pour aménager une surface dans le bâtiment édilitaire de Bulle, sis rue de l'Étang.

Pour tous les autres locataires, nous avons réussi à trouver les espaces et surfaces en mètres carrés conformes au bail de chacun. Certains devront être déplacés ailleurs dans le bâtiment, d'autres devront respecter la surface qui leur est louée. L'arrivée des boulistes n'impacte donc pas les surfaces louées de chaque usager.

Si nous sommes conformes sur le papier aux baux en vigueur, nous savons que plusieurs locataires se plaignent du manque de place car leurs besoins sont supérieurs aux surfaces louées.

Nous sommes actuellement dans une phase politique et, si vous acceptez le crédit de Fr. 155'000.00 qui vous est demandé ce soir, nous irons ensuite discuter avec les locataires afin de trouver des solutions ensemble pour une bonne cohabitation. Nous avons encore d'autres surfaces libres, par exemple dans le bâtiment du Transval ou celui de la route de Morlon. A ce propos, je vous informe que lors du Conseil général de décembre prochain, nous viendrons vers vous pour vous demander un crédit pour étudier l'avenir de l'arsenal de la route de Morlon.

Pour terminer, nous savons que plusieurs voisins ont manifesté leur inquiétude vis-à-vis de l'arrivée de ce boulo-drome. Sous réserve de votre acceptation ce soir, le projet entrera dès demain dans une phase administrative avec une procédure de permis de construire ; c'est à ce moment que le voisinage pourra réagir. Il est probable qu'une étude de bruit devra accompagner le dossier, avec des heures d'exploitation et de fermeture.

Avec ces informations complémentaires, le Conseil communal sollicite votre accord pour un crédit de Fr. 155'000.00 pour la réaffectation du bâtiment édilitaire de la Tour-de-Trême pour accueillir le club de pétanque.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet pour son intervention et passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues, La Commission financière a pris connaissance du message et rejoint l'avis du Conseil communal quant à son analyse de la situation de la ferme du Terraillet. En l'état, compte tenu des frais importants à engager pour la réfection d'un bâtiment voué à disparaître à moyen terme au regard du permis de construire délivré à l'entreprise Gétaz-Miauton, mais plus spécifiquement par rapport au PAD du Terraillet et à son futur développement, le choix du Conseil communal est légitime et répond à une logique économique raisonnable et évidente.

La Commission financière partage également la légitimité de pourvoir à la relocalisation du club de pétanque et soutient également l'importance sociale d'un tel club pour la région, pour la ville et tous ses habitants, de 7 à 77 ans pour reprendre une expression bien connue qui souligne une activité qui peut être réalisée par tout un chacun. La Commission financière relève également que le club de pétanque

investira lui-même quelques Fr. 200'000.00 pour la construction des pistes de pétanque à proprement parler. Si besoin était, cet engagement montre le sérieux et l'envie du club à s'implanter et s'engager pour assurer la pérennité de ses activités.

Dans ce contexte, la transformation de ce bâtiment fait sens et permettra de l'exploiter de manière plus efficace, de donner une nouvelle vie à ce dernier, de le mettre davantage en valeur qu'en offrant des zones de stockage, sans préjudicier les autres locataires au regard des contrats actuels et de solutionner le problème du déplacement des pistes de pétanque du Terraillet. Quant aux montants engagés par la Ville de Bulle, ils nous semblent raisonnables au vu des travaux à réaliser et en regard de ceux qui le seront par le club de pétanque lui-même.

Dans ce contexte, la Commission financière a préavisé favorablement et à l'unanimité des membres présents la demande du Conseil communal quant à l'octroi d'un crédit de Fr. 155'000.00 pour la réaffectation des locaux pour l'accueil du club de pétanque de Bulle au bâtiment édilitaire de La Tour-de-Trême.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Au nom du **groupe PLR, Monsieur Yvan Girard** intervient en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Nous avons pris connaissance de l'intention du Conseil communal de réaffecter les locaux du bâtiment édilitaire de La Tour-de-Trême et avons pris note de l'état de vétusté de la ferme du Terraillet et que celle-ci est vouée à être démolie, alors qu'elle abrite actuellement le club de pétanque de Bulle.

Nous trouvons judicieux la nouvelle répartition proposée notamment en intégrant le club de pétanque, tout en maintenant sur le site presque l'ensemble des utilisateurs.

Le club de pétanque de Bulle représente à nos yeux un club phare de notre cité puisqu'il a été à trois reprises champion suisse dans différentes catégories, la dernière en date en 2019. Dans ce sens, il met en avant une image positive de notre ville et du sport de compétition au niveau national. Avec une centaine de membres, dont la moitié sont des joueurs populaires, ce club contribue à la vie sociale de Bulle/ La Tour-de-Trême.

Nous savons également que ce club souhaite s'investir pour la jeunesse en collaborant avec les écoles de Bulle. Une initiative saluée !

C'est donc tout un réseau de bénévolat qui se développe au sein de ce club. Bénévolat reconnu et valorisé par le PLR, notamment grâce à son prix annuel, dont le vainqueur cette année est le Théâtre de La Malice.

Pour toutes ces raisons, le PLR va soutenir la demande de crédit du Conseil communal et souhaiter plein succès pour les prochaines années au club de pétanque de Bulle.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour son intervention et demande si la parole est encore souhaitée.

Intervention de **Monsieur André Schibler**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Tout d'abord, je remercie Monsieur Eric Gobet d'avoir donné bien quelques précisions supplémentaires par rapport au message. Néanmoins, je vais quand même lire mon texte tel qu'il était prévu.

Le parti socialiste pourrait accepter la demande de crédit concernant la réaffectation du bâtiment édilitaire de La Tour-de-Trême pour l'accueil du club de pétanque de Bulle à condition que les réponses d'avant vote du Conseil communal lui donne satisfaction.

Nous souhaitons faire les remarques suivantes. Nous demandons que les sociétés ou associations, actuelles utilisatrices, puissent continuer tout simplement à fonctionner dans les conditions réelles du terrain. Je ne rentre volontairement pas dans les précisions de ces fonctionnements afin de rester bref.

Les informations de la page 4 du message précisant les surfaces attribuées à chacun, si elles correspondent à la situation contractuelle du moment, ne conviennent plus, aujourd'hui, aux besoins des associations ou sociétés.

Nous demandons donc au Conseil Communal, en collaboration avec les personnes concernées, de trouver des solutions afin que tout le monde puisse se retrouver et surtout continuer leurs fonctions au sein de notre ville. Je vous laisse imaginer les réactions de la population si les Cartons du cœur devaient diminuer leurs distributions d'un tiers faute de place ou si la société de Jeunesse se présentait sans char au prochain Girons...

Nous tenons à préciser qu'actuellement plusieurs de ces sociétés sont en production. Nous estimons donc correct et indispensable, qu'en cas d'acceptation, aucune modification de la situation actuelle du terrain soit modifiée avant le mois de septembre, période prévue pour les travaux de nettoyage et de déménagement comme précisé au point 3.2 « Planification » du message.

Il est important également de relever l'inquiétude du voisinage direct. Le parking sauvage aux alentours du bâtiment, les désagréments sonores dû, entre autres, au système de chauffage, aux sorties éventuellement tardives des utilisateurs du lieu les préoccupent énormément.

Nous demandons donc que le Conseil Communal nous assure que rien ne changera jusqu'en septembre, comme déjà annoncé, afin que les productions actuelles ne soient pas mises en péril et, qu'après acceptation, tout soit mis en œuvre pour que les associations ou sociétés, dont la surface attribuée contractuellement ne suffit plus, aient une solution pour pouvoir continuer de fonctionner selon leurs besoins. Concernant le voisinage, nous imaginons que le contrat proposé au club de pétanque permettra une vie de quartier harmonieuse, sereine et respectueuse.

Nous espérons entendre des réponses, nous en avons déjà entendus, qui nous permettront d'accepter cette demande de crédit, car nous souhaitons que le club de pétanque puisse également avoir des conditions correctes et à la hauteur des résultats sportifs que ce club a acquis depuis quelques temps.

Avec nos remerciements. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Schibler pour son intervention et passe la parole au Conseil communal qui souhaite répondre.

Monsieur Eric Gobet, au nom du **Conseil communal**, répond ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Comme dit précédemment, je vais vous rassurer. Si votre assemblée accepte ce soir le crédit demandé, nous irons ensuite discuter avec chaque locataire afin de trouver des solutions ensemble pour une bonne cohabitation. Nous avons des options possibles y compris pour le déplacement du matériel des pétanqueurs avant les travaux.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Gobet et clôt la discussion. Elle propose de passer au vote.

- ✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'octroi d'un crédit de Fr. 155'000.00 pour la réaffectation des locaux pour l'accueil du Club de pétanque de Bulle au bâtiment édilitaire de La Tour-de-Trême.**

6. Adoption du Règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Madame Chantal Pythoud**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues,

Vous avez pu lire le message expliquant les raisons qui nous ont amené à modifier le règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle.

Avec l'évolution de l'activité des foyers, depuis de nombreuses années, une délégation de compétences en matière d'engagement a été donnée au directeur. Par ailleurs, depuis 1995 déjà, le personnel des foyers est soumis à la LPers, excepté le directeur et certaines catégories de personnel. Il s'est avéré nécessaire de déterminer précisément leur situation dans une liste exhaustive.

Ces modifications mineures ne justifiaient pas la mise en place d'une commission ad hoc, et avec l'accord du Bureau du Conseil général, le Conseil communal y a renoncé.

Les principales modifications sont les suivantes :

- *l'article 2b : la liste exhaustive du personnel non soumis à la LPers.*
- *l'article 4 : la clarification de qui est l'autorité d'engagement et de qui est l'employeur.*
- *aux articles 5 et 6 : la clarification entre l'éventuelle visite médicale pour l'engagement et le questionnaire médical obligatoire pour la Caisse de pensions de la Ville.*

J'ajouterais que dans les faits, cet examen médical est très rarement demandé. Pour exemple, ces deux dernières années, avec le nouveau directeur, il n'a jamais été demandé.

➤ *l'article 15 : la procédure de recours est clarifiée.*

Ce règlement a fait l'objet d'une étude approfondie, avec notamment l'appui du service juridique de l'ARG. Il a été soumis au Service des communes, à la DSAS et au SPO pour examen préalable.

Il est apparu que ce règlement devait être validé par votre instance, le Conseil général, avant d'être soumis à la DIAF en tant qu'autorité d'approbation.

C'est pourquoi, le Conseil communal vous invite à adopter le règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Chantal Pythoud pour son intervention.

Conformément à l'article 72 alinéa 1 lettre d) de la loi sur les finances communales, Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Yves Bosson**, Président de la **Commission financière**.

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Je vais faire un commentaire général sur les points 6 à 10 de l'ordre du jour étant donné que le préavis de la Commission financière sera identique pour les autres objets.

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre d), la commission financière doit examiner les actes susceptibles d'entraîner des dépenses dépassant le seuil de compétence du conseil communal tels que statuts, règlements ou conventions.

En l'état, les points 6 à 10 de l'ordre du jour traitent de cas qui sont concernés par cet article et qui nécessitent une prise de position de la Commission financière, à savoir :

- *Point 6 Adoption du Règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle.*
- *Point 7 Adoption de la révision partielle du Règlement du personnel communal.*
- *Point 8 Approbation de la modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association des Secours Sud fribourgeois.*
- *Point 9 Approbation de la modification des statuts de l'association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG).*
- *Point 10 Adhésion à la Corporation forestière Moléson : adoption des statuts.*

La Commission financière a pris connaissance des divers règlements et statuts précités. Elle a conscience que la mise en œuvre de ces règlements et statuts aura des impacts financiers. En premier lieu, pour les associations concernées et directement ou indirectement pour la Commune de Bulle au regard des participations aux frais de fonctionnement et des éventuels engagements hors bilan à considérer pour les diverses associations.

Il est toutefois difficile d'en mesurer les réels impacts et, quoi qu'il arrive, ces derniers seront traités dans le cadre de l'application et du respect de l'article 5 du règlement des finances de la Ville de Bulle, soit en respectant la limite de compétence du Conseil communal de CHF 50'000.00, soit en les faisant valider par le Conseil général en cas de dépassement budgétaire. Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que les éventuelles dépenses dépassant le seuil de compétence du Conseil communal qui pourraient résulter de la mise en œuvre des statuts et règlements précités seront traitées conformément aux règles

en vigueur. Nous préavisons par conséquent l'entrée en matière sur ces différents objets sous l'angle financier qu'ils représentent individuellement dans ce contexte particulier.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Bosson pour son intervention. Elle ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Madame Elodie Surchat, au nom du **groupe PS**, s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, chères et chers Conseillères et Conseillers,

A titre préliminaire, le groupe PS relève que les documents officiels de la Commune devraient désormais être rédigés de façon inclusive, au moyen de locutions neutre ou du langage épïcène. Il est décevant de constater que la moitié de la population, à savoir les femmes, ne sont toujours pas intégrées de façon égale et l'article 3 alinéa 1 ne suffit plus à résoudre ce problème. Lorsqu'on se réfère par exemple dans le règlement au « directeur », cela ne permet pas de visualiser, dans le futur, une femme à la tête des Foyers de la Ville. De même, si l'employeur est la Ville de Bulle, alors il faut écrire l'employeuse et c'est tout. Cette remarque vaut également pour le règlement du personnel communal, dont il est question au point suivant de l'ordre du jour.

Concernant plus particulièrement les dispositions du règlement en question, le groupe PS relève qu'elles se rapprochent plus du Code des obligations et de ce qui se fait dans le privé et que, de manière générale, la protection des employé·e·s est ainsi péjorée.

Par exemple, si l'intervention d'un·e médecin-conseil n'est pas illégale, elle est problématique lorsqu'elle permet d'examiner l'état de santé de la personne postulante pour d'autres pathologies que celles qui pourraient affecter les tâches à effectuer. Il n'est pas souhaitable de retenir que le ou la candidat·e ne puisse être engagé·e que si le/la médecin confirme qu'aucun élément grave ne menace son état de santé à brève ou longue échéance (article 5 alinéa 2). Ici, la notion de « longue échéance » est inappropriée car disproportionnée.

Les données relatives à la santé de chaque personne sont hautement personnelles et confidentielles et doivent être traitées de façon proportionnée et précautionneuse. Il est demandé à la Ville de Bulle d'être particulièrement attentive au respect de la vie privée de ses employé·e·s. Nous relevons d'ailleurs encore le caractère complexe de l'article 10 du règlement sur l'incapacité de travail, notamment l'alinéa 3, qui peut devenir un moyen de pression sur l'employé·e, ce qui ne serait aucunement acceptable. Dans ce cas d'application, il serait bienvenu que le/la médecin-conseil soit choisi d'un commun accord entre les parties.

Fort de ces remarques, notre groupe peut accepter ce règlement, en espérant que la Ville mette tout en œuvre pour préserver les intérêts de ses employé·e·s.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Surchat pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion générale.

Madame la Présidente relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, elle ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle.

Elle rappelle que les amendements portant sur des articles de règlement de portée générale doivent être déposés par écrit au début de la séance conformément à l'article 87 alinéa 2 du règlement du Conseil général.

Etant donné qu'aucun amendement n'a été déposé, la lecture article par article n'est pas nécessaire. Elle demande si quelqu'un souhaite néanmoins la demander. Tel n'étant pas le cas, elle demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'un ou l'autre des articles du règlement.

Arrivé au terme de la discussion de détail du règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle, Madame la Présidente constate que lors de celle-ci aucune demande de modification n'a été formulée. Elle peut dès lors passer au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général adopte à l'unanimité, soit par 45 voix, le règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle tel que présenté par le Conseil communal.**

La décision d'adoption ou de révision de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 al. 1 lettre d) du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

7. Adoption de la révision partielle du Règlement du personnel communal (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur le Syndic**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Avec l'adoption de la révision partielle du règlement du personnel communal, nous faisons quelque part une mise à jour de notre règlement.

Il convenait dès lors de procéder aux adaptations nécessaires découlant de modifications de la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2021, qui ont été introduites dans la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022, et de la révision de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) également entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Vous avez tous reçu ce règlement et les modifications expliquées sont en rouge. Vous savez également que le projet de révision partielle a été soumis pour examen préalable au Service des communes (SCom) lequel a sollicité également l'avis du Service du personnel et d'organisation (SPO). La version finale a été validée par le SCom. En l'état, je n'ai pas d'autres éléments.

Je vous recommande d'accepter cette révision partielle du règlement du personnel communal.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention.

Conformément à l'article 72 alinéa 1 lettre d) de la Loi sur les finances communales, **la Commission financière** a émis un préavis : voir le point 6 en page 31.

Madame la Présidente ouvre la discussion générale et demande si les groupes politiques ou des Conseillers généraux souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Intervention de **Madame Elodie Surchat**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En plus de la remarque précédente faite sur le caractère non inclusif de ce règlement, le groupe PS relève et déplore que la procédure d'avertissement prévue à l'article 30 est très défavorable à l'employé·e. De même, le groupe PS se demande alors quel est l'organisme auquel l'employé·e peut s'adresser en cas de problèmes ?

Pour le surplus, le groupe PS a déposé deux amendements plus précis par rapport à des propositions dans ce règlement et on n'y reviendra.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Surchat et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion générale.

Elle relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, elle ouvre la discussion de détail sur les articles de la révision partielle du règlement du personnel communal.

Elle rappelle que les amendements portant sur des articles de règlement de portée générale doivent être déposés par écrit au début de la séance conformément à l'article 87 alinéa 2 du règlement du Conseil général.

Elle informe que deux amendements ont été déposés. Elle demande si quelqu'un demande la lecture systématique des articles modifiés. La lecture article par article n'est pas demandée. Elle aborde le traitement des amendements et demande quel Conseiller souhaite prendre la parole.

Pour le **groupe PS**, intervention de **Madame Lucile Pochon** :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,
*Nous proposons la modification de l'article 68 alinéa 3 : « En cas de maternité, la collaboratrice a droit à un congé payé de seize semaines consécutives indépendamment de la nature du contrat. Elle est tenue de prendre au moins douze semaines de ce congé après l'accouchement. » comme suit « En cas de maternité, la collaboratrice a droit à un congé payé de **vingt semaines** consécutives indépendamment*

de la nature du contrat. Elle est tenue de prendre au moins douze semaines de ce congé après l'accouchement. »

Nous proposons ce changement afin de soutenir la politique familiale de notre commune. Je ne vous apprendrai rien de plus concernant les études de comparaison de politique sociale faites notamment par l'UNICEF qui encore en 2021 mettait la Suisse dans les plus mauvais pays. Dans cette étude, l'UNICEF compare des pays sur un congé de maternité d'une durée de 32 semaines. Ils se battent également afin d'instaurer le congé parental à 6 mois minimum.

Un mois supplémentaire permettrait entre autres de faciliter l'organisation familiale suite à une naissance, notamment concernant les moyens de garde parfois problématiques. Cela soutiendrait également les femmes dans leur nouveau rôle de mère et apporterait de même des apports positifs pour le développement de l'enfant.

De nombreuses institutions publiques et privées proposent des semaines de congé de maternité supplémentaires à celles du minimum légal. Voici quelques exemples d'entreprises concernant notre région : la Migros, la Coop, Lidl et Aldi donnent tous 18 semaines. Après 6 ans d'activité, une employée de la Raiffeisen a droit à 24 semaines de congé de maternité. A la Ville de Fribourg, les employées peuvent bénéficier d'un mois supplémentaire aux 16 semaines prévues, sur certificat médical pour l'allaitement.

Enfin, nous pensons que de bonnes conditions sociales accentueraient la motivation du personnel et la dynamique ensuite professionnelle sur le lieu de travail.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Lucile Pochon pour son intervention et précise que son amendement sera traité au terme de la discussion de détail.

Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer sur l'un ou l'autre article.

Pour le **groupe PS**, intervention de **Madame Elodie Surchat** :

« Mesdames, Messieurs,

*Le groupe PS demande **la radiation du critère de l'âge** à l'article 13 alinéa 2, comme critère possible d'engagement. En effet, c'est simplement inconstitutionnel de ne pas engager une personne en raison de son âge. Cela semble important de le supprimer de cet article. Ainsi, cet alinéa doit être formulé comme tel : « L'engagement peut, en outre, être subordonné à des conditions particulières, telles que domicile au sens de l'article 46, incorporation au corps des sapeurs-pompiers, horaires particuliers, services de piquet ou acceptation de tâches spéciales. ».*

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Surchat et précise que son amendement sera également traité au terme de la discussion de détail. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite encore s'exprimer sur l'un ou l'autre article.

Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion de détail de la révision partielle du règlement du personnel communal.

Etant donné que plusieurs amendements ont été déposés, elle invite le Conseil communal à y répondre et à se déterminer à leur sujet.

Au nom du **Conseil communal, Monsieur Jacques Morand, Syndic**, s'exprime ainsi :

« *Mesdames et Messieurs,*

Nous sommes saisis ici de deux amendements, l'un par Madame Lucile Pochon sur l'article 68 alinéa 3 et l'autre par Madame Elodie Surchat sur l'article 13 alinéa 2.

La prise de position du Conseil communal sur ces deux amendements est la suivante.

Tout d'abord, la demande de modification de l'article 68 pour passer de 16 à 20 semaines de congé de maternité. Le Conseil communal n'y ait pas favorable sachant qu'il vous présente et propose le règlement dans son ensemble. S'il avait l'intention de vous proposer 20 semaines, il l'aurait directement mentionné dans le présent règlement et ses modifications. Autre argument, aujourd'hui, le règlement du personnel communal se base au plus près possible sur la loi sur le personnel de l'Etat (LPers). Chaque fois que l'on en dévient, on crée un précédent. D'ailleurs, lors d'un engagement, on applique toujours les mêmes éléments que l'Etat de Fribourg en termes de grille salariale et de conditions. Dès lors, au nom du Conseil communal, je vous demande de ne pas accepter cet amendement à l'article 68 alinéa 3 et de voter cet article tel que présenté.

En ce qui concerne l'amendement de Madame Surchat, par rapport à cette radiation du critère de l'âge, bien entendu si le Conseil communal avait voulu modifier cet article, il vous l'aurait également proposé. En lisant l'article 13 al. 2 dans sa version actuelle, l'engagement peut en outre être subordonné à des conditions particulières telles que limite d'âge, domicile, etc. Si le Conseil communal devait entreprendre cette subordination, c'est qu'il y a un élément majeur particulier qui interdirait peut-être quelqu'un d'avoir un âge inapproprié pour une fonction. Au nom du Conseil communal, je vous demande aussi de voter et garder l'article 13 alinéa 2 tel que proposé.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic pour son intervention. Elle informe que l'amendement de Madame Pochon sera traité en premier lieu et ensuite celui de Madame Surchat.

Elle demande à Madame Pochon si elle souhaite maintenir son amendement.

Madame Lucile Pochon acquiesce.

Monsieur Malik Seydoux intervient en demandant s'il est possible d'avoir une discussion dans les groupes respectifs avant de passer au vote

Madame la Présidente accepte et suspend la séance cinq minutes.

[Suspension de séance de 21h20 à 21h25]

Madame la Présidente reprend la séance. Elle constate que le Conseil communal ne se rallie pas à l'amendement déposé par Madame Lucille Pochon. En conséquence, conformément à l'article 91 alinéa 3

du règlement du Conseil général, elle met au vote l'article 68 alinéa 3 du règlement du personnel communal tel que présenté par le Conseil communal, soit avec un congé de maternité de 16 semaines. Celles et ceux qui sont favorables à la proposition du Conseil communal devront lever la carte verte. Celles et ceux qui sont favorables à l'article tel qu'amendé, soit avec un congé de maternité de 20 semaines, devront lever la carte rouge.

Après ces explications, **Madame la Présidente** passe au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 23 oui, 21 non et 1 abstention, l'article 68 alinéa 3 du règlement du personnel communal tel que présenté par le Conseil communal, soit**

« En cas de maternité, la collaboratrice a droit à un congé payé de seize semaines consécutives indépendamment de la nature du contrat. Elle est tenue de prendre au moins douze semaines de ce congé après l'accouchement. »

Madame la Présidente passe à l'amendement suivant. Elle demande à Madame Elodie Surchat si elle maintient son amendement.

Madame Elodie Surchat acquiesce.

Madame la Présidente la remercie pour sa réponse et constate que le Conseil communal ne se rallie pas à l'amendement déposé par Madame Elodie Surchat. En conséquence, conformément à l'article 91 alinéa 3 du règlement du Conseil général, elle met au vote l'article 13 alinéa 2 du règlement du personnel communal tel que présenté par le Conseil communal, soit avec le maintien de la notion de limite d'âge.

Celles et ceux qui sont favorables à la proposition du Conseil communal devront lever la carte verte. Celles et ceux qui sont favorables à l'article tel qu'amendé, soit avec la radiation du critère de l'âge, devront lever la carte rouge.

Après ces explications, **Madame la Présidente** passe au vote.

↳ **Au vote, le Conseil général accepte par 24 oui, 20 non et 1 abstention, l'article 13 alinéa 2 du règlement du personnel communal tel que présenté par le Conseil communal, soit**

« L'engagement peut en outre être subordonné à des conditions particulières, telles que limite d'âge, domicile au sens de l'art. 46, incorporation au corps des sapeurs-pompiers, horaires particuliers, services de piquet ou acceptation de tâches spéciales. »

Etant arrivé au terme du traitement des amendements déposés, **Madame la Présidente** passe au vote final.

- ✚ **Au vote, le Conseil général adopte par 34 oui, 8 non et 3 abstentions, la révision partielle du règlement du personnel communal telle que présentée par le Conseil communal.**

La décision d'adoption ou de révision de tout règlement de portée générale, conformément à l'article 110 al. 1 lettre d) du règlement du Conseil général, est soumise au référendum facultatif.

8. Approbation de la modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association des Secours Sud fribourgeois (voir message en annexe)

Madame la Présidente précise que la modification des statuts soumise au vote a été adoptée par les délégués lors de l'Assemblée extraordinaire de l'association des Ambulances Sud fribourgeois et que le Conseil général n'a pas la compétence de les modifier : soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

Elle passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

En 2021, le Grand Conseil fribourgeois a adopté la Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) qui déploiera ses effets au 1^{er} janvier 2023.

Cette loi représente un changement dans les corps de sapeurs-pompiers au niveau de l'organisation. Deux éléments principaux de changement interviendront : tout d'abord la dimension opérationnelle qui sera dictée par la commission cantonale de la défense incendie (CDIS) et ensuite la partie administrative qui sera gérée par les associations de communes.

Dès lors, il est paru évident de réunir toutes les communes du Sud fribourgeois afin d'être le plus efficient possible. Les trois préfectures du sud, les communes et les chefs lieu ont réfléchi à la mise en place de la meilleure structure possible. Il en est ressorti que les trois districts du sud doivent se réunir et agir ensemble.

Le principe d'association de commune présidée par un préfet, nous a paru le meilleur choix. La structure de la gouvernance politique de cette nouvelle association correspond à une bonne représentation des communes dans un comité de direction, une assemblée des délégués, ainsi qu'une commission financière, mode de fonctionnement qui a déjà fait ses preuves.

La nouvelle structure a pour but « l'aide à la personne », raison pour laquelle elle est rattachée aux Ambulances du Sud fribourgeois, organe déjà en fonction, qui relie les trois districts du sud.

En ce qui concerne notre Commune et notre Centre de renfort de la Gruyère, cela ne changera pas fondamentalement les missions mais permettra de regrouper de manière administrative les processus, la formation et le matériel notamment.

Notre corps des sapeurs-pompiers fait un travail fantastique dans les domaines de l'aide à la personne, des incendies, des désincarcérations de véhicules, de la défense contre la pollution aux hydrocarbures

et de nombreuses d'autres missions. Cela ne changera pas et nous pourrons toujours compter sur une équipe motivée.

Ce regroupement permettra de regrouper les services d'aide à la personne pour nos trois districts dans une seule entité.

Le Conseil Communal vous invite dès lors à approuver la modification des statuts de l'Association des ambulances du Sud Fribourgeois-Association secours Sud Fribourgeois telle que présentée.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare pour son intervention.

Conformément à l'article 72 alinéa 1 lettre d) de la loi sur les finances communales, **la Commission financière** a émis un préavis : voir le point 6 en page 31.

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Monsieur Grégoire Kubski**, au nom du **groupe PS** :

« Madame la Présidente, Chères et chers collègues du Conseil communal et du Conseil général,

En premier lieu, je suis quelque peu étonné de l'absence d'un budget, même schématique, sur les conséquences que va amener cette nouvelle réglementation. J'ai comme un goût amer en lisant le message préparé par nos trois Préfets. J'ai l'impression de signer un chèque en blanc d'autant que Bulle risque de contribuer proportionnellement plus que les autres communes aux frais pour les sapeurs-pompiers et les ambulances du sud.

J'aurais une question à l'attention du Conseil communal : aujourd'hui, la taxe non-pompier s'élève à Fr. 130.00. Une augmentation de celle-ci est-elle envisagée ? Si oui, à combien, du moment que l'article 24 alinéa 4 du règlement limite à Fr. 200.00 maximum.

J'aurais également un souhait à destination de nos trois Préfets du sud, à savoir celui d'avoir un message, si possible bien plus complet, relatant les impacts financiers pour les différentes communes. Sans quoi, on signe et approuve les yeux fermés un règlement qui aura automatiquement des conséquences financières pour nous, du moment où le poids financier des ambulances va s'accroître en raison de la volonté et de la stratégie de l'HFR qui est de centraliser les urgences à Fribourg. C'est franchement navrant que cela retombe d'un côté sur les communes qui vont financer les ambulances du sud fribourgeois et de l'autre, sur les citoyens finançant une part des frais d'ambulances, notamment en cas de maladie et non d'accident. Par conséquent, ce sont les citoyens et les communes des périphéries dont la Gruyère qui vont trinquer et supporter le coût de la politique de l'HFR.

En passant, j'ouvre une petite parenthèse. Nous avons déposé avec Madame Chantal Pythoud, au Grand Conseil, une motion pour que le Canton participe aux frais des ambulances. J'invite nos collègues Députés dans la salle à accueillir positivement cette motion afin que le Canton puisse assumer sa stratégie.

Avec ces réserves, le groupe PS soutiendra cet objet et veillera à sa mise en œuvre.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Kubski et cède la parole à Monsieur Jérôme Tornare.

Au nom du **Conseil communal**, **Monsieur Jérôme Tornare** répond ainsi :

« *Merci Madame la Présidente.*

Il ne s'agit pas d'un chèque en blanc. Je rappelle que le Grand Conseil nous a donné un délai très court pour arriver à créer cette structure. C'est quasiment impossible de tout réunir et d'avoir un budget précis dès le départ.

En ce qui concerne la taxe non-pompier, il y a multitude de communes. Certaines communes ont une taxe à Fr. 0.00 puisqu'elles la financent et d'autres l'ont fixée à Fr. 200.00. Concernant la Ville de Bulle, la taxe devrait vraisemblablement rester dans le montant de l'actuelle qui est de Fr. 130.00. On ne va pas vers des changements tellement grands pour Bulle.

J'ai terminé, merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare pour son complément et demande si la parole est encore souhaitée. Tel n'étant plus le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association des Secours Sud fribourgeois telle qu'elle lui est présentée.**

9. Approbation de la modification des statuts de l'association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) (voir message en annexe)

Madame la Présidente précise que la modification des statuts du RSSG soumise au vote a été adoptée par les délégués lors de l'Assemblée ordinaire et que le Conseil général n'a pas la compétence de les modifier : soit il les accepte tels que présentés, soit il les refuse.

Elle passe la parole à **Madame Chantal Pythoud**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** en ces termes :

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,*

Vous avez pris connaissance du message concernant la modification des statuts du RSSG.

L'entrée en vigueur de la Loi sur les finances communales nécessitait une mise à jour. Un toilettage s'avérant aussi souhaitable, une révision totale a été effectuée.

L'augmentation de la limite d'endettement est un point essentiel de la modification de ces statuts. Pour explication, la dernière planification cantonale des lits de longue durée, se basant sur des statistiques démographiques, a démontré un besoin supplémentaire de lits en EMS. 545 lits étaient prévus initialement dans le projet « EMS Gruyère - Horizon 2030 » approuvé en 2019. Ce nombre a été porté à 601 lits.

Je profite d'ajouter que ce besoin de lits supplémentaires tient déjà compte de l'effet favorable que devrait avoir la mise en œuvre des mesures des concepts communaux en faveur des seniors. Actuellement, 23 % des personnes âgées de plus de 80 ans entrent en EMS. La planification cantonale, tenant compte de l'amélioration du maintien à domicile des seniors, a évalué que seuls 16 % des plus de 80 ans auraient besoin d'une prise en charge en EMS.

A l'horizon 2030, les projections tablent sur 4'600 personnes de plus de 80 ans, sans la mise en œuvre des mesures de nos concepts communaux pour les seniors. Il nous faudrait construire environ 320 lits supplémentaires, soit 4 EMS de 80 lits à près de Fr. 30 millions pièce, je vous laisse faire le calcul... Ceci nous mènerait à doubler ce qui est prévu actuellement.

Pour rappel, il s'agit de la construction de 4 nouveaux EMS répartis sur Pringy, Vuadens, Sorens et Charmey ainsi que de la rénovation d'EMS existants, déjà en cours pour le Foyer de Bouleyres, accompagné de la construction d'un Foyer de jour de 14 places à Bulle qui ouvrira en 2023.

Le montant projeté des investissements cumulés atteindra les Fr. 140 millions en 2026. Les statuts actuels portent la limite à Fr. 80 millions. Les 4 projets d'EMS seront soumis séparément en votation populaire le 25 septembre prochain. Je vous encourage d'ores et déjà à accepter les décrets respectifs pour ces 4 objets et de convaincre vos proches d'en faire autant.

En conclusion, le Conseil communal vous invite à approuver la modification des statuts de l'association du Réseau Santé et Social de la Gruyère, telle que proposée.

Je reste à disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Pythoud pour son intervention.

Conformément à l'article 72 alinéa 1 lettre d) de la loi sur les finances communales, **la Commission financière** a émis un préavis : voir le point 6 en page 31.

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, la modification des statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) telle qu'elle lui est présentée.**

10. Adhésion à la Corporation forestière Moléson : adoption des statuts

(voir message en annexe)

Le Conseil général est appelé à adopter les statuts de la Corporation forestière Moléson tels que présentés. L'adoption des statuts signifie que le Législatif est favorable à l'adhésion à cette nouvelle association. A l'inverse, un vote négatif correspond à un refus d'adhésion.

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Durant ces dernières années, la gestion des forêts a subi des modifications profondes et rapides. Une adaptation doit se faire avec les communes avoisinantes afin d'être le plus proche possible du nouveau mode de gestion publique des forêts.

Plusieurs communes aux alentours ont déjà fusionné en matière forestière ces dernières années, notamment les corporations de Berra-Gibloux, Glâne-Farzin, la Sionge et d'autres.

Cette nouvelle organisation sera composée de 7 communes, ainsi que de l'Etat de Fribourg propriétaire de la forêt de Bouleyres. Un comité de pilotage a été mis en place en juin 2021 afin de préparer cette nouvelle entité et de nombreuses séances ont eu lieu afin de planifier le projet de la manière la plus rationnelle possible. Une clé de répartition assez complexe a été établie par les mandataires pour tenir compte des éléments tels que les surfaces forestières, les surfaces productives, les surfaces dédiées au délasserement et aux promenades, le nombre d'habitants, l'inclinaison des milieux, l'accessibilité et la stabilité des terrains. Cette clé de répartition permet de différencier les parts de chaque commune dans la nouvelle corporation de manière équitable.

Actuellement, notre service des forêts est situé de manière provisoire à La Tour-de-Trême, avec un parc de machines vieillissantes et de nombreux investissements qu'il aurait fallu réaliser.

La nouvelle corporation réunira sous le même toit une plus grande équipe qui permettra de mieux répondre aux enjeux climatiques, à l'exploitation de la forêt, à la mission de forêt de délasserement comme Bouleyres, ainsi qu'une répartition du travail sur l'ensemble de l'année avec des forestiers plus spécialisés. Tout le personnel actuel pourra travailler pour la nouvelle corporation s'il le désire. L'utilisation de machines plus performantes en termes d'environnement et d'impact écologique pour l'exploitation de la forêt sera privilégiée.

Actuellement, le Service des forêts est fortement déficitaire. Cela devrait s'atténuer dans le futur par une meilleure planification, tout en gardant un équilibre entre la production de matériaux de construction neutre en CO₂ et, bien sûr, les missions premières de forêt protectrice et de biodiversité.

La nouvelle corporation sera organisée également en association de communes avec une assemblée et un comité avec la représentation des 7 communes, comme cela se fait habituellement.

En conclusion, le Conseil communal vous invite à adopter les statuts de la « Corporation forestière Moléson » tels que présentés en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare pour son intervention.

Conformément à l'article 72 alinéa 1 lettre d) de la loi sur les finances communales, la **Commission financière** a émis un préavis : voir le point 6 en page 31.

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer par rapport à cet objet. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion et propose de passer au vote.

↪ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, l'adoption des statuts tels qu'ils lui sont présentés et par conséquent l'adhésion à la Corporation forestière Moléson.**

11. Constitution de la Commission participative centre-ville (voir message en annexe)

- a. **Détermination du nombre de membres**
- b. **Election des membres de la Commission**

a. Détermination du nombre de membres

Madame la Présidente rappelle que, lors de la séance du 21 mars 2022, le Conseil général a voté en faveur de la création d'une Commission participative centre-ville du Législatif.

Entre l'envoi des documents que chacun a reçu par la poste et la séance de ce soir, le groupe Les Vert·e·s a pu trouver un candidat. Comme il s'agit d'un objet de la compétence du Législatif et que tous les groupes politiques ont donné leur accord, il est proposé que la Commission participative centre-ville soit constituée de 6 membres permanents répartis de la manière suivante :

PLR	2 membres
PS	1 membre
Le Centre/PVL	1 membre
Les Vert·e·s	1 membre
UDC	1 membre

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet objet. Comme ce n'est pas le cas, elle clôt la discussion et passe au vote.

↪ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, le nombre de 6 membres pour la Commission participative centre-ville.**

b. Election des membres de la Commission

Madame la Présidente signale que les partis politiques ont annoncé les 6 candidatures suivantes :

1. Monsieur Hervé Aubert (PLR)
2. Monsieur Hervé Ruffieux (PLR)
3. Monsieur André Schibler (PS)
4. Monsieur Maxime Pittet (Le Centre/PVL)
5. Monsieur Sébastien Bossel (UDC)
6. Monsieur Joshua Cangiano (membre libre Les Vert·e·s)

Madame la Présidente demande si un groupe ou un Conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou demander le vote par scrutin de liste.

Comme ce n'est pas le cas, elle déclare que

Messieurs Hervé Aubert, Hervé Ruffieux, André Schibler, Maxime Pittet, Sébastien Bossel et Joshua Cangiano sont proclamés élus membres de la Commission participative centre-ville pour la durée de la législature.

[Applaudissements]

12. Détermination du Conseil communal sur le postulat de Messieurs Erwan Keravec et Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Vert·e·s, demandant d'étudier l'harmonisation et la sécurisation des voies cyclables de l'agglomération (voir message en annexe)

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Vous avez pu prendre connaissance de la détermination du Conseil communal sur ce postulat. Nous sommes bien sûr, tout comme les postulants, très soucieux de la sécurisation des infrastructures routières et de la mobilité douce de notre commune.

Poursuivant une vision de ville apaisée, le Conseil communal étudie systématiquement différentes variantes lors de nouveaux aménagements ou de réaménagements de rues. Les choix opérés depuis de nombreuses années permettent d'améliorer le réseau cyclable et offrent davantage d'espaces aux mobilités douces et ce, partout où cela est possible.

Le problème du trottoir de la Condémine soulevé par les postulants a été réglé depuis, en interdisant l'arrêt sur ce trottoir. Les retours de la part de la population sont très positifs.

Enfin, pour améliorer la cohabitation sur les trottoirs partagés, le Conseil communal est prêt à prendre deux mesures supplémentaires :

- 1. Le marquage sera modifié en superposant les pictogrammes vélos et piétons au lieu d'un marquage côte à côte. Ce changement permettra d'éviter d'accentuer la séparation des flux et de diminuer les comportements inadéquats.*
- 2. Une campagne de sensibilisation sera mise sur pied pour favoriser davantage les comportements de tolérance entre usagers et usagères, en particulier des trottinétistes et cyclistes à l'égard des piétons et piétonnes.*

Pour conclure, je salue les discussions constructives qui ont eu lieu sur le sujet au sein de la Commission vélo, discussions auxquelles a pris part l'un des postulants, membre de la Commission, le Conseiller général Nicolas Geinoz.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier pour son intervention et demande si les auteurs du postulat souhaitent s'exprimer.

Intervention de **Monsieur Nicolas Geinoz**, au nom du **groupe PS** :

« Mesdames, Messieurs,

Nous accueillons avec soulagement l'amélioration des marquages et de la communication autour des voies partagées, mais nous déplorons l'opposition exprimée entre espace cycliste et végétation.

L'optimisme de la détermination quant à un futur transfert modal nous semble également un peu excessif compte tenu du nombre actuel de véhicules motorisés en ville.

Finalement, comme les mesures prises à la Condémine datent de l'année dernière alors que le postulat de Messieurs Keravec et Kubski avait déjà été déposé en 2017, nous attendons que les mesures d'accompagnement et de sensibilisation soient prises au moment de la mise en service des axes avant de laisser le flou s'installer.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Geinoz pour sa remarque. Elle ouvre la discussion et demande si quelqu'un d'autre souhaite également s'exprimer. Tel n'étant pas le cas, elle clôt la discussion.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Messieurs Erwan Keravec et Nicolas Geinoz, au nom du groupe PS-Les Vert-e-s, demandant d'étudier l'harmonisation et la sécurisation des voies cyclables de l'agglomération.**

13. Réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur Grégoire Kubski (PS) relatives à d'éventuels sites pollués au plomb ou à d'autres métaux lourds sur le territoire communal

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Nicolas Pasquier**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Monsieur Kubski, le 21 mars dernier, vous avez posé plusieurs questions à l'attention du Conseil communal concernant les sites pollués. Vous aviez demandé :

- S'il y avait des sites pollués au plomb et métaux lourds sur le territoire communal.*
- Si des analyses sont menées sur ces sites.*
- Si les sols des stands de tir avaient été testés.*
- Quels sont les taux de présence de plomb.*
- Et enfin, si le Conseil communal entend publier les résultats des analyses.*

Sans être trop long et aller trop dans les détails techniques, voilà les éléments de réponse que je peux vous communiquer.

Parmi les sites pollués susceptibles de contenir du plomb et des métaux lourds se trouvent les anciennes décharges communales et les installations de tir.

La Ville de Bulle a entrepris les investigations des anciennes décharges à partir de 2010. Les résultats des investigations ont permis de classer la majorité d'entre elles en tant que sites pollués ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement.

Les décharges du Coude et de Bouleyres font actuellement l'objet de mesures de surveillance et d'assainissement. Sur l'ensemble des décharges, les résultats ont montré que le plomb et les métaux lourds ne sont problématiques pour aucune d'entre elles. C'est-à-dire que ces éléments chimiques ne contaminent ni les eaux souterraines, ni les eaux de surface, ni les sols, à partir de la décharge.

Concernant les stands de tir, ces derniers ont été assainis en 2008 par suite du crédit voté par le Conseil général en 2007. A ce titre, ces deux installations ne figurent plus au cadastre cantonal des sites pollués même si une petite pollution résiduelle est peut-être enregistrée.

Voilà ce que je peux vous dire sur les éventuelles pollutions au plomb des sites pollués dont la surveillance relève de la compétence du Canton.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Nicolas Pasquier et demande si l'auteur de la question a une remarque à formuler.

Monsieur Grégoire Kubski remercie le Conseil communal pour sa réponse et le remercie d'être vigilant à l'avenir pour tout éventuel signe de pollution sur les sols et sur les eaux de la commune.

Madame la Présidente constate que la parole n'est plus souhaitée et clôt la discussion.

- ↪ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur Grégoire Kubski (PS) relatives à d'éventuels sites pollués au plomb ou à d'autres métaux lourds sur le territoire communal.**

14. Réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur Arthur Gremaud (PVL) relatives au cadastre solaire et à la consommation des bâtiments communaux

Madame la Présidente passe la parole à **Monsieur Eric Gobet**, qui s'exprime au nom du **Conseil communal** en ces termes :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Lors du Conseil général du 21 mars 2022, Monsieur Arthur Gremaud nous posait trois questions en lien avec le cadastre solaire. Je vais y répondre comme suit :

1. *Le cadastre solaire a-t-il été mis à jour depuis 2016 ou cela est-il prévu prochainement ?*

L'Office fédéral de l'énergie bénéficie d'un site internet détaillant précisément la situation de chaque immeuble sur tout le territoire suisse. Une cartographie montre, selon l'adresse, dans quelle mesure un toit est adapté à l'utilisation de l'énergie solaire et quel rendement serait possible. Sur cette base, n'importe quel propriétaire peut ensuite estimer les coûts et rendements d'une éventuelle installation. Quant à la société GESA, elle met à jour son site internet régulièrement et observe néanmoins que peu de clients passe par le cadastre avant d'effectuer une demande.

2. *Est-ce que des partenariats pour la pose de panneaux solaires sur des bâtiments privés, comme ceux faits en 2019 avec le Centre de Tennis de Bulle, sont envisagés ou activement recherchés ? Un partenariat de type tiers-investisseur pourrait être une solution financière intéressante pour ces propriétaires.*

La Ville de Bulle n'a pas de prérogative en la matière puisqu'elle n'intervient pas sur des bâtiments privés. Libre à chaque propriétaire de solliciter un prestataire pour acheter des panneaux solaires ou de les mettre en place chez lui. Il peut également mettre à disposition d'un prestataire externe son toit sous forme de location ou de contracting. La Ville le fait pour ses bâtiments communaux si tant est que ces derniers sont adaptés. De son côté, la société GESA ne fait pas encore de prospection active, car ses ressources suffisent déjà tout juste à répondre aux demandes.

3. *La Ville a-t-elle connaissance de la consommation moyenne des bâtiments communaux ?*

La Ville de Bulle, en partenariat avec la société GESA, bénéficie d'une comptabilité énergétique pour l'ensemble de ses bâtiments. Des analyses sont faites régulièrement et permettent ensuite d'identifier les mesures à prendre pour améliorer la situation. Des investissements sont ensuite prévus par la Ville en ce qui concerne la consommation de l'eau, de l'électricité et de la chaleur notamment.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Eric Gobet et constate que l'auteur de la question ne souhaite pas s'exprimer.

- ↳ **Le Conseil général prend acte de la réponse du Conseil communal aux questions de Monsieur Arthur Gremaud (PVL) relatives au cadastre solaire et à la consommation des bâtiments communaux.**

15. Décision de transmission du postulat de Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert·e·s, demandant une étude pour une commune proactive sur le solaire (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Elle constate que l'auteur du postulat ne souhaite pas apporter un commentaire et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Monsieur Malik Seydoux**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

La transition énergétique est très importante et encore plus actuellement avec l'instabilité croissante dans la fourniture des énergies de toutes sortes. Les demandes d'installations solaires ont explosé ces dernières années suite à une prise de conscience des propriétaires ainsi que par la mise en place de subventions bienvenues dans ce domaine. Les procédures se sont aussi simplifiées et des acteurs reconnus dans le domaine sont bien actifs dans notre région.

La Commune doit être un acteur dans cette transition. Elle peut certainement encore augmenter la couverture de ses bâtiments, accélérer les procédures et informer les propriétaires de la commune sur leur potentiel de production d'électricité (cadastre solaire), même si ceci existe déjà en ligne sur une multitude de sites. Les entreprises du domaine sont déjà submergées de demandes et elles peinent à les réaliser dans des délais convenables. De plus, le personnel qualifié devient rare.

Actuellement, le solaire tout comme le remplacement des installations de chauffage par des pompes à chaleur n'ont pas besoin d'un coup de pouce supplémentaire. La situation géopolitique actuelle ainsi que les subventions fédérales et cantonales suffisent.

Je me permets de rappeler que la Commune est actionnaire d'une entreprise très active et compétente dans le domaine et que plusieurs grands acteurs du solaire y sont aussi dans notre région. Celles-ci proposent aussi des prestations similaires à Group-It et Cellios.

Pour terminer, la Commune pourrait certainement être plus active sur la promotion de la mobilité électrique et surtout pour faciliter ou valoriser l'installation de bornes dans les immeubles et PPE.

C'est pour ces raisons que nous allons soutenir le postulat en demandant à la Commune de ne pas uniquement se cantonner au solaire mais à la promotion de la transition énergétique globale.

Nous vous remercions de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux pour sa remarque. La parole n'étant plus demandée, elle propose de passer au vote.

- ↳ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Léo Jacquat, au nom du groupe Les Vert-e-s, demandant une étude pour une commune proactive sur le solaire.**

16. Décision de transmission du postulat de Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS, demandant une étude pour des mesures de lutte contre le parking sauvage (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Elle constate que l'auteur du postulat ne souhaite pas apporter un commentaire et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Monsieur Jérémie Brunschwig**, au nom du **groupe PLR** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Il existe très certainement à des heures particulières et dans le cadre de manifestations spécifiques une utilisation discutable des voies publiques. Il n'en demeure pas moins que ces citoyennes et citoyens, certes hors-la-loi, sont des consommateurs qui font vivre nos commerces.

Les remèdes proposés nous paraissent bien pires que les maux. Comment peut-on prôner la mise en place de mesures physiques pertinentes, alors que nous nous sommes tous, à plusieurs reprises, opposés à la dangereuse politique de la ville qui consiste à mettre des obstacles dans toutes les rues ?

La répression est un outil important mais le PS souhaite punir là où il faut plus certainement prévenir et accompagner. Je dois même dire avoir été surpris, pour ne pas dire choqué, par le peu de tolérance qui ressort de ce message à l'égard des citoyennes et des citoyens que l'on veut criminaliser.

On ne s'y prendrait pas autrement si l'on souhaitait favoriser la désertification de notre centre.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR s'opposera à la transmission de ce postulat.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brunschwig pour cette remarque et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer à ce sujet dans la salle

Pour le **groupe Les Vert·e·s, Madame Camille Lavalette** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Lors de la séance du 7 octobre 2019 de la précédente législature, le groupe PS-Les Vert·e·s attirait déjà l'attention des Conseillers sur la problématique du parcage sauvage, notamment au Chemin de Bouleyres, à la rue du Marché ou encore à la rue du Pays-d'Enhaut.

Force est de constater que cette pratique perdure dans le temps. Le postulat déposé par Madame Surchat permettrait de mieux cibler les zones nécessitant des contrôles plus réguliers et d'organiser en conséquence les patrouilles policières. Certains endroits plus discrets échappent au contrôle de la Police locale. C'est le cas par exemple à la route de la Forêt, à la hauteur de la Tioleire, où certains citoyen·n·es ne se gênent pas de parquer leur véhicule.

Si, dans l'idéal, les mesures incitatives et de sensibilisation devraient avoir la priorité, les mesures coercitives restent nécessaires pour les citoyens les plus récalcitrants. A la suite de la postulante, nous invitons le Conseil communal à prendre toutes mesures afin de déterminer les lieux concernés par cette pratique et d'empêcher le parcage sauvage constaté actuellement à différents endroits de la ville.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Lavalette et demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole.

Intervention de **Madame Thérèse Anatrà-Luchinger**, au nom du **groupe Le Centre/PVL** :

« Madame la Présidente, Chers collègues,

Nous partageons tout à fait les préoccupations liées à la problématique du parking sauvage.

Néanmoins, nous relevons que le dépôt d'un postulat entraîne un délai de traitement pouvant aller jusqu'à une année et un travail administratif conséquent.

Etant donné la nécessité de mettre en place des mesures sans tarder, il nous aurait paru plus opportun de poser une question, dans un premier temps, afin de connaître rapidement la position du Conseil communal sur cette problématique et de réserver le dépôt d'un tel postulat en cas de démarche infructueuse.

C'est pourquoi, le groupe Le Centre-PVL a décidé de laisser la liberté de vote pour cet objet.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Anatrà-Luchinger et demande si la parole est encore souhaitée.

Madame Elodie Surchat intervient sur la remarque faite par le groupe PLR qui semble confondre le but du postulat qui n'est pas de mettre des obstacles dans toutes les rues évidemment mais sur les lieux destinés aux piétons, piétonnes et cyclistes notamment. Pour une fois, ce ne sont pas les automobilistes qui sont au centre de l'attention de la commune mais les autres usagers des espaces publics, à savoir les piétons, piétonnes et cyclistes afin qu'ils puissent avoir leur place et la garder. Dès lors, le souhait n'est pas de mettre des moloks sur l'espace routier mais de préserver l'espace piétonnier et cycliste.

Madame la Présidente remercie Madame Surchat pour son complément. La parole n'étant plus demandée, elle propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général refuse, par 25 voix contre 19 et 1 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Elodie Surchat, au nom du groupe PS, demandant une étude pour des mesures de lutte contre le parking sauvage.**

17. Décision de transmission du postulat de Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl, au nom du groupe Le Centre-PVL, et Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS, demandant une étude pour développer une stratégie d'arborisation en ville, analyser la problématique des îlots de chaleur et prendre des mesures pour y remédier (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

La parole n'étant pas demandée, elle propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Madame Anne-Luce Pernet-Baeriswyl, au nom du groupe Le Centre-PVL, et Monsieur Cyrille Pürro, au nom du groupe PS, demandant une étude pour développer une stratégie d'arborisation en ville, analyser la problématique des îlots de chaleur et prendre des mesures pour y remédier.**

18. Décision de transmission du postulat de Monsieur Frédéric Hank, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour encourager l'utilisation du bois local dans la construction et la rénovation des bâtiments communaux (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

La parole n'étant pas demandée, elle propose de passer au vote.

- ✚ **Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 45 voix, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Monsieur Frédéric Hank, au nom du groupe Le Centre/PVL, demandant une étude pour encourager l'utilisation du bois local dans la construction et la rénovation des bâtiments communaux.**

19. Décision de transmission du postulat de Mesdames Estelle Zermatten et Catherine Oberson, et Messieurs Hervé Aubert et Hervé Ruffieux, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'obtention du statut de site touristique via la mise sur pied d'un groupe de travail ad hoc (voir message en annexe)

Madame la Présidente se réfère au message du Bureau du Conseil général qui soumet au vote du Législatif la transmission au Conseil communal du postulat précité.

Elle constate que les auteurs du postulat ne souhaitent pas apporter un commentaire et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Pour le **groupe PS**, **Madame Carole Fritschi** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le groupe PS a examiné avec un brin d'agacement ce postulat visant à obtenir pour la Ville de Bulle le statut de site touristique saisonnier, dont la principale conséquence serait l'ouverture des commerces le dimanche. Si nous appuyons toute volonté en faveur du développement touristique de Bulle et surtout du maintien de nos commerces de proximité, nous allons refuser la transmission de ce postulat pour trois raisons.

En premier lieu, l'ouverture des magasins le dimanche ne respecte pas la protection des travailleurs. Pour notre groupe, c'est rédhibitoire.

Ensuite, cette ouverture généralisée créerait, dans les faits, une injustice entre les commerces. En effet, aujourd'hui, il est possible d'ouvrir les magasins entre douze heures et treize heures trente, pourtant tous les commerces n'ouvrent pas à midi. Lors d'un récent sondage, des commerçants ont expliqué qu'ils n'auraient pas les moyens d'ouvrir le dimanche. Il va sans dire que la Coop ou la Migros ne rencontreront pas ce genre de problème.

Enfin, nous sommes convaincus que ce n'est pas l'ouverture des magasins le dimanche qui attirera les touristes. Qui rêve de visiter une ville où règnent les voitures, souvent parkées n'importe où sur les trottoirs le soir et le week-end, les gaz d'échappement, et les nuisances sonores qui vont avec ? Pourtant, notre centre-ville possède de grands atouts : la beauté de son patrimoine bâti et historique, une belle place du Marché et, comme le relèvent les postulants, un musée de qualité qui, nous l'espérons, sera

bientôt rénové ainsi qu'un château en voie de réaménagement... Si nous voulons attirer les touristes et si nous voulons que les commerces, restaurants, hôtels du centre historique survivent malgré la proximité du quartier de la nouvelle gare, la concurrence des grandes surfaces et celle de la vente en ligne, il faut absolument rendre le centre-ville attractif. Cela passe par des zones piétonnes, des bancs, des arbres, des animations. Il faut donner envie aux citoyens de changer leurs habitudes et aux touristes de passer du bon temps dans le centre historique. Cela fait plusieurs années que notre groupe se bat dans ce but. D'ailleurs, dans le rapport de synthèse évaluant l'engagement de la Ville en faveur du développement durable qui avait été réalisé à la suite d'un postulat que nous avons déposé avec les Verts en 2018, la première des huit actions prioritaires proposées par les chefs de service de notre commune était la création d'une zone piétonne « pour encourager le maintien et le développement d'activités commerciales de proximité ».

Bref, nous comprenons et partageons la crainte des commerçants et restaurateurs du centre-ville mais ouvrir les commerces le dimanche pendant la belle saison ne résoudra rien. Au contraire, avec la concurrence des grandes surfaces, cette mesure risque même de péjorer la situation des petits commerces et donc d'avoir l'effet inverse à celui qui est recherché.

Quant à la plupart des remarques et questions présentes dans le postulat, elles sont intéressantes, mais les réponses sont en cours. Je pense à la signalétique, par exemple. Pour terminer, la création d'un groupe de travail qui aurait pour objectif de définir une politique touristique nous semble superflue dans la mesure où une commission réunissant les membres proposés, à peu de choses près, existe déjà : c'est la Société de développement.

Pour toutes ces raisons, nous refuserons la transmission de ce postulat.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Fritschi pour son intervention et demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer par rapport à cet objet.

Intervention de **Madame Anne Niquille Charrière**, au nom du **groupe Les Vert·e·s** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Le statut de site touristique saisonnier, uniquement régi par la loi et le règlement sur l'exercice du commerce, n'a comme application concrète que la possibilité pour les communes de retarder l'heure de fermeture des commerces à 22 heures, du lundi au samedi, et d'autoriser une ouverture dominicale à d'autres commerces que les boulangeries, pâtisseries, laiteries, boucheries, épicerie, kiosques, commerces de tabac, journaux et fleurs qui sont déjà autorisés à le faire. Acheter des vêtements, des lunettes, du matériel informatique ou des bijoux le dimanche nous semble d'un attrait discutable pour les visiteurs de la cité de Gruyère ou de la Chocolaterie de Broc mais surtout d'un impact négligeable pour le développement touristique de notre ville. Les initiatives pour soutenir le tourisme bullois doivent s'inscrire au-delà d'une stratégie commerciale, et doivent être portées par une stratégie régionale, voire cantonale pour avoir un impact fort et durable. Une vision par ailleurs promulguée par la nouvelle loi et le règlement sur le tourisme entré en vigueur en janvier de cette année.

Ne voyant pas la pertinence de constituer un groupe de travail pour étudier une question qui se résume à l'élargissement possible des heures d'ouverture des commerces, et qui a par ailleurs été maintes fois rejetée en votation populaire, le groupe Les Vert·e·s ne soutient pas la transmission de ce postulat.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Anne Niquille Charrière. La parole n'étant plus demandée, elle propose de passer au vote.

- ✎ **Au vote, le Conseil général accepte par 25 oui, 20 non et 0 abstention, la transmission au Conseil communal du postulat déposé par Mesdames Estelle Zermatten et Catherine Oberson, et Messieurs Hervé Aubert et Hervé Ruffieux, au nom du groupe PLR, demandant une étude pour l'obtention du statut de site touristique via la mise sur pied d'un groupe de travail ad hoc.**

20. Election d'un membre du groupe PLR à la Commission d'aménagement en remplacement de Monsieur Philippe Remy démissionnaire

Comme annoncé en début de séance, **Madame la Présidente** précise que Monsieur Philippe Remy du groupe PLR a démissionné du Conseil général et de fait de la Commission d'aménagement. Il convient donc de le remplacer au sein de cette commission.

Elle passe la parole au groupe PLR, pour la présentation de son candidat.

Intervention de **Monsieur Malik Seydoux** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Pour remplacer Monsieur Philippe Remy à la Commission d'aménagement, nous proposons Monsieur Yvan Girard, Directeur du CO et habitant de la commune de Bulle. Ce dernier est très intéressé par l'aménagement du territoire.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Seydoux et demande s'il y a d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Monsieur Yvan Girard élu membre de la Commission d'aménagement

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

21. Election d'un membre du groupe PLR à la Commission jeunesse et famille en remplacement de Monsieur Yvan Girard démissionnaire

Monsieur Yvan Girard du groupe PLR a démissionné de sa fonction de membre de la Commission jeunesse et famille.

Madame la Présidente remercie Monsieur Yvan Girard pour son activité au sein de cette commission depuis le début de la législature. Un nouveau membre doit donc être élu.

Elle passe la parole au groupe PLR, pour la présentation de son candidat.

Intervention de **Monsieur Malik Seydoux** :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Monsieur Charles-Henri Brandt habite aussi la commune de Bulle ! Il vient de nous rejoindre au Conseil général. Il a déjà officié dans cette Commission jeunesse et famille lors de la dernière législature. Il se réjouit de pouvoir apporter ses compétences et ses idées dans cette commission.

Merci Monsieur Brandt ».

Madame la Présidente remercie Monsieur Malik Seydoux et demande s'il y a d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Monsieur Charles-Henri Brandt élu membre de la Commission jeunesse et famille

et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette activité.

[Applaudissements]

22. Election à la Présidence du Conseil général

Madame la Présidente rappelle que conformément au règlement, il y a lieu de procéder à l'élection à la Présidence pour 2022/2023.

Selon le tournus établi en début de législature par les chefs de groupe, il appartient au **groupe Les Vert·e·s** de présenter sa candidate.

Au nom du **groupe Les Vert·e·s**, **Madame Anne Niquille Charrière** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Le groupe Les Vert-e-s est heureux de proposer Madame Camille Lavalette au poste de Présidente du Conseil général, pour succéder à Madame Emmanuelle Favre Gende qu'il remercie pour l'excellent travail effectué lors de cette première année de législature.

Première femme Verte élue au Conseil général de Bulle en 2016, Camille a souhaité poursuivre son mandat en 2021 et continuer ainsi à s'investir pour la Commune qui l'a vue grandir dès l'âge de trois ans et à laquelle elle est très attachée. Elle nous a confié se réjouir de participer encore plus activement à notre démocratie locale en accédant à ce poste. Nous espérons que, comme nous, vous lui accorderez votre confiance. Avec votre soutien, Camille apportera aux Vert-e-s leur première présidence au Conseil général de Bulle.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Madame Niquille et demande s'il y a d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

Madame Camille Lavalette élue Présidente du Conseil pour les 12 prochains mois.

Madame la Présidente félicite sincèrement Madame Camille Lavalette et lui souhaite beaucoup de satisfaction durant sa présidence. Elle la remercie de se mettre à la disposition du Législatif de la Ville pour présider les séances de l'année à venir. Chacun et chacune aura le plaisir d'écouter Madame Lavalette en fin de séance pour son discours de nouvelle présidente.

[Applaudissements et remise d'un bouquet par Monsieur Nicolas Pasquier, Conseiller communal]

23. Election à la Vice-Présidence du Conseil général

Madame la Présidente propose de passer à l'élection à la vice-présidence du Conseil général pour les années 2022/2023.

Selon le tournus cité au point précédent, la vice-présidence revient au **groupe Le Centre/PVL**. Elle cède la parole à Monsieur Baptiste Pasquier pour la présentation de sa candidate.

Au nom du **groupe Le Centre/PVL, Monsieur Baptiste Pasquier** s'exprime en ces mots :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chères et chers collègues,

Le groupe Le Centre/PVL a le plaisir de vous présenter Madame Thérèse Anatrà-Luchinger comme candidate à la vice-présidence du Conseil général.

Née en Afrique, au Zimbabwe, il y a 35 ans, Thérèse est arrivée à Bulle avec sa famille à l'âge de 4 ans.

Titulaire d'un master en droit de l'Université de Fribourg, elle a ensuite poursuivi sa formation avec un stage d'avocat, au terme duquel elle a obtenu son brevet. Depuis 2015, elle travaille auprès de la Fédération Patronale et Economique à Bulle comme conseillère juridique pour les communes de l'ARG et pour le service juridique de la FPE-CIGA.

Sur le plan politique, Thérèse est une Conseillère générale expérimentée ; elle accomplit actuellement sa troisième législature. Elle s'y est toujours investie avec une grande motivation et préside actuellement la Commission jeunesse et famille. Elle est aussi membre du comité Le Centre Bulle et La Gruyère.

Attachée à la défense et à la promotion de notre patrimoine, elle s'engage également au sein du comité de Patrimoine Suisse, section Gruyère-Veveyse.

Côté familial, Thérèse est mariée et maman de deux enfants de bientôt 4 ans et 7 mois.

Nous recommandons avec enthousiasme la candidature de Madame Thérèse Anatrà-Luchinger pour la vice-présidence du Conseil général et vous remercions d'ores et déjà pour la confiance que vous lui témoignerez.

Je vous remercie de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Baptiste Pasquier et demande s'il y a d'autres candidatures.

Tel n'étant pas le cas, elle proclame

**Madame Thérèse Anatrà-Luchinger élue Vice-Présidente du Conseil général
pour les 12 prochains mois.**

Madame la Présidente félicite sincèrement Madame Thérèse Anatrà-Luchinger pour son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son année de vice-présidence. Elle lui rappelle qu'elle devra fonctionner dès la prochaine séance comme membre du Bureau et qu'elle pourra ainsi se familiariser avec ses nouvelles fonctions.

[Applaudissements et remise d'un bouquet par Madame Marie-France Roth Pasquier, Conseillère communale]

24. Divers du Conseil général

En ce qui concerne les divers, **Madame la Présidente** prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

Afin de tenter de contenir la durée des séances, le Bureau propose, lors du dépôt de propositions et de postulats, d'en donner le titre et un bref résumé, pour ceux qui le souhaitent. Dans ce cas, le texte intégral sera bien entendu inséré dans le procès-verbal.

A. Propositions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Proposition n° 1 : Messieurs Brice Repond et Maxime Pittet, pour le groupe Le Centre/PVL : Création d'une commission participative « Sondages »

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Résumé :

La proposition qui va être déposée par le groupe Le Centre/PVL a pour but d'intégrer davantage les citoyennes et citoyens de la commune dans les choix politiques. En effet, nous souhaitons que la population soit consultée, périodiquement, sur des sujets d'intérêt divers, par le biais de sondages. Vous trouverez de potentiels exemples d'application dans la proposition.

Afin de mener à bien la préparation de ces sondages, la création d'une commission participative, mêlant élus et citoyens volontaires, nous paraît être la solution la plus efficace.

Dès lors, conformément à l'article 49 lettre c du règlement du Conseil général, nous demandons au Conseil Communal qu'il se positionne sur la création d'une commission participative « Sondages ».

Proposition :

Nous vivons en démocratie, mais parfois les volontés de la population ne sont pas suffisamment prises en compte dans les choix politiques.

Pour remédier à cela, nous souhaitons intégrer les citoyennes et citoyens de la commune dans le processus de réflexion en leur adressant des questions, périodiquement, sur des sujets d'intérêt divers. Il en découlerait ainsi une politique plus participative dans laquelle chaque citoyen aurait la possibilité de s'exprimer sur des thématiques importantes.

En effet, nous remarquons régulièrement qu'il est utile de connaître l'avis de la population afin de faire les bons choix pour notre commune. À titre d'exemple, nous pouvons citer le sondage « Consultation des usagers du quartier » réalisé par la Commune en février 2022 et adressé aux habitants du quartier situé autour de la rue des Colombettes. De façon plus générale, nous pensons qu'il serait pertinent de questionner la population, par exemple, lors de la construction de places de jeux ou de terrains de sport,

sur les mesures en vigueur de soutien aux aînés, sur les structures d'accueil pour les nouveaux arrivant dans la commune, sur les obstacles à utiliser dans les zones 30, sur la mise en place d'un service nez rouge permanent, sur d'éventuelles subventions communales pour le service de vélos/trottinettes électriques, ou dans un tout autre contexte, sur l'organisation d'animations éphémères au centre-ville.

Cette façon agile de procéder éviterait d'engager d'importants montants pour des résultats finaux décevants. Intégrer les utilisateurs finaux, en l'espèce les citoyennes et citoyens bullois, est d'ailleurs une façon de procéder de plus en plus utilisée dans le monde du management.

À noter que le but n'est pas de modifier notre système démocratique dans lequel les Conseillers généraux représentent le peuple, mais plutôt d'orienter notre politique en intégrant davantage les principaux concernés, en amont de certains projets importants.

Pour ce faire, conformément à l'article 49 lettre c du règlement du Conseil général, nous demandons au Conseil Communal qu'il se positionne sur la création d'une commission participative « Sondages », mêlant élus et citoyens volontaires. Cette Commission aurait notamment pour objectifs de prioriser les thématiques d'intérêt, de récolter les informations pertinentes auprès des autres Commissions, de sélectionner les questions et d'étudier les résultats des sondages.

La diffusion des sondages devrait se faire ponctuellement, lorsqu'un sujet important est à l'ordre du jour, via les réseaux sociaux, la presse, le site de la commune et à terme l'application iGruyère.

Cette démarche témoignerait de l'ouverture des autorités communales et encouragerait le civisme auprès de la population. D'autre part, nous pensons que notre commune a tout à gagner d'intégrer davantage ses citoyennes et citoyens dans sa démarche politique. Cela nous permettra ainsi de mieux connaître les envies et les besoins de nos habitants pour élaborer des projets qui répondent au mieux à toutes les attentes.

Merci. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pittet et constate qu'il n'y a pas d'autres propositions.

Elle informe que la proposition sera examinée par le Bureau et portée à l'ordre du jour du prochain Conseil général. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et passe aux postulats.

B. Postulats

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

**Postulat n° 1 : Messieurs Grégoire Kubski et Martin Rauber, pour le groupe PS :
Soutien communal aux projets d'enquêtes et de reportages journalistiques -
Etudier la possibilité d'une participation financière à JournaFONDS et/ou tout
autre soutien à la presse locale**

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le 13 février 2022, la population suisse a rejeté le projet de loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias. Cependant, 60,1 % des habitantes et habitants de la Ville de Bulle ont glissé un « oui » dans l'urne et ont ainsi exprimé leur volonté de soutenir la diversité médiatique. Après le refus du soutien accru aux médias au niveau fédéral, c'est maintenant aux cantons et aux communes d'agir rapidement et de prendre des mesures efficaces pour soutenir les médias locaux de qualité.

Avec la disparition de 70 journaux en suisse depuis 2003, dont par exemple l'Hebdo en Suisse romande, il semble clair qu'il faut agir pour éviter que le « quatrième pilier » de la démocratie s'affaiblisse durablement et perde en qualité. Dans l'intérêt public d'assurer une couverture locale, une diversité des médias et la persistance du journalisme d'investigation, il incombe désormais à tous les niveaux étatiques de prendre des mesures pour lutter contre la disparition des médias.

Au niveau cantonal, un postulat demandant un état des lieux actuels des médias fribourgeois, de leur financement et de leur avenir a été soutenu à une très large majorité du Grand Conseil et transmis au Conseil d'Etat en septembre 2021 (2021-GC-16). Le rapport du Conseil d'Etat est attendu avec impatience et l'on peut espérer qu'il proposera des mesures efficaces pour soutenir les médias.

Bien que les possibilités soient plus restreintes, les communes aussi peuvent soutenir les médias régionaux, sans pour autant interférer avec la liberté des médias. Une possibilité pour ce faire est un soutien financier à « JournaFONDS » (www.journafonds.ch), un fonds qui vise à stimuler les projets d'enquête et de reportages journalistiques sur des sujets d'intérêt public. Ce fonds finance des projets dans toute la Suisse et chaque journaliste peut déposer une demande pour en bénéficier. Il est financé d'une part par les cotisations des associations membres et d'autre part par des dons de sources publiques et privées, à savoir des fondations, des sociétés de droits d'auteur ou des fonds du secteur public par des subventions publiques et privées. La Ville de Genève, par exemple, a contribué à ce fonds par une donation à hauteur de Fr. 20'000.00.

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'une participation financière à « JournaFONDS » et/ou tout autre soutien à la presse locale, afin d'apporter une contribution au journalisme de qualité et à la diversité des médias, en complément des soutiens fédéraux et cantonaux.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Rauber et prend acte du postulat déposé. Elle informe les postulants que leur postulat sera examiné par le Bureau et porté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente** propose de passer au point sur les résolutions.

C. Résolutions

Ainsi que le prévoit l'article 104 du règlement, le Bureau et les membres du Conseil général peuvent proposer des résolutions qui ont un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants. Les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès de la Présidence à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres. Après discussion, la résolution est soumise au vote du Conseil général qui propose le mode de communication et les destinataires éventuels.

Aucune résolution n'ayant été déposée, **Madame la Présidente** passe à l'objet suivant.

D. Questions

Madame la Présidente demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Question n° 1 :

Pour le **groupe PLR**, intervention de **Monsieur Philippe Dupasquier** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux,

Je me fais ici le porte-parole du groupe PLR. Nous avons une question à l'attention de notre Exécutif, à laquelle je précise nous n'attendons pas obligatoirement une réponse ce soir.

Plusieurs entreprises bulloises sont à la recherche de terrain pour assurer leur développement et nous constatons que certaines se sont délocalisées ces dernières années dans d'autres communes, ce qui est fort regrettable.

Quelle est notre politique foncière en la matière et que propose-t-on à ces entreprises qui veulent se développer ou à celles qui souhaitent s'installer sur notre territoire ?

Notre attractivité économique est primordiale pour assurer un développement harmonieux de la commune, avec des places de travail en suffisance, des taux d'imposition bas et des finances communales saines.

Merci d'avance pour votre prochaine prise de position. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Philippe Dupasquier pour sa question et constate que le Conseil communal ne souhaite pas s'exprimer. Elle s'enquiert d'une éventuelle autre intervention.

Question n° 2 :

Pour le groupe **Le Centre/PVL**, intervention de **Monsieur Maxime Pasquier** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collègues,

Nous avons pu découvrir récemment dans la presse qu'il y aurait collision entre les activités d'Espace Gruyère, principalement le Comptoir gruérien, et l'utilisation de la patinoire et ce pour plusieurs semaines dès la mi-octobre.

Sans faire l'historique de cette situation, nous aimerions aujourd'hui savoir si la Commune a pris une décision pro-active ou si elle attend l'imposition du résultat d'un vote au sein de l'AISG qui la mettra devant le fait accompli : passer à la caisse et ne pas (ou ne plus ?) avoir son mot à dire.

Finalement, nous aimerions également rendre attentif le Conseil communal sur le fait qu'en 2026, théoriquement, il y aura un nouveau Comptoir gruérien. Le centre sportif devrait être achevé, certes. Mais il semblerait qu'il y ait parfois des surprises et même des retards dans ce genre de chantiers. La question d'une patinoire provisoire pourrait donc à nouveau se poser et ce serait bien de garder cela à l'esprit.

Merci de votre attention et merci d'avance pour votre réponse. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Maxime Pasquier pour sa question et passe la parole à **Monsieur Jérôme Tornare** qui, au nom du **Conseil communal** répond ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller général, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Je me permets de vous faire un bref historique de la situation.

La Commune a entrepris des discussions avec le comité du Comptoir gruérien assez en avance pour l'utilisation de la patinoire d'Espace gruyère. Cependant, vu la sortie de situation du Covid-19, cela leur a pris du temps pour réunir le nombre d'exposants nécessaire à la tenue de cette manifestation, ce que nous comprenons parfaitement bien. Le comité du Comptoir est arrivé en février de cette année avec une réponse. Le Conseil communal avait même prévu un montant de Fr. 50'000.00 afin d'aider les clubs pour la location de glace éventuellement dans d'autres endroits. Les clubs étaient au courant de tout cela bien avant.

Dès que la décision du comité du Comptoir a été prise, le Conseil communal a rapidement réfléchi à la situation et a décidé de ne pas entrer en matière sur un financement uniquement par la commune de Bulle. Je rappelle que nous parlons de Fr. 500'000.00 avec l'exploitation, pour 76 jours de glace, ce qui représente plus de Fr. 6'500.00 par jour ouvrable. Nous comprenons parfaitement les inquiétudes des clubs, mais nous pensons que les citoyens ne comprendraient pas un tel montant investi pour deux clubs.

Il convient de préciser que le HCBG bénéficie de 550 heures de glace gratuites et le CPG de 360 heures de glace gratuites. Nous leur facturons Fr. 120.00 par heure supplémentaire en cas de demande. En comparaison aux autres clubs du Canton qui paient toutes les heures, comme à Marly par exemple où l'utilisation de la glace est facturée à Fr. 255.00 par heure, nous pensons que la Commune soutient déjà bien ces deux clubs.

Après des discussions, l'AISG présentera en assemblée des délégués un nouveau projet de patinoire dans la commune de Le Pâquier. Le financement de cette structure se fera via la clef de répartition

habituelle de l'AISG. Ce projet devrait vraisemblablement voir le jour avec un impact financier amoindri pour notre Commune.

Pour 2026, il est encore trop tôt pour se prononcer quant à l'avancée du nouveau centre sportif de la Gruyère, mais nous serons particulièrement attentifs à tenir les délais.

Merci de votre écoute. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Tornare et constate que la réponse satisfait Monsieur Maxime Pasquier. Elle demande s'il y a d'autres questions.

Question n° 3 :

Pour le **groupe Le Centre/PVL**, intervention de **Monsieur Brice Repond** :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

En date du vendredi 27 mai 2022, j'ai transmis à Madame Nicole Jacqueroūd, Secrétaire du Conseil général, deux questions concernant la piscine communale.

Dans la première question, je pointais du doigt la longue file d'attente qu'il y a eu lors de l'ouverture de la piscine le 14 mai dernier. Je demandais à évaluer la possibilité de digitaliser le processus de billetterie. J'ai pu lire dès lors dans les journaux que des mesures ont été prises dans ce sens. Je remercie le Conseil communal d'avoir réagi rapidement.

Concernant la deuxième question, plusieurs médias ont relaté l'information que certaines villes romandes (Morges ou Renens par exemple) avaient décidé de ne plus chauffer leur piscine communale ou du moins de réduire la température. Bulle bénéficie d'une toute nouvelle piscine qui est chauffée à distance ce qui est une bonne chose. Toutefois, pouvez-vous nous dire

1. Si la Ville a prévu de diminuer la température de l'eau ?
2. Quelle serait l'économie d'énergie engendrée par une réduction de 1°C ?
3. Quelle serait l'économie financière annuelle engendrée par une réduction de 1°C ?

Je vous remercie de votre attention et des réponses apportées. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Brice Repond pour sa question et passe la parole à **Monsieur Eric Gobet** qui, au nom du **Conseil communal**, répond ainsi :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Merci Monsieur Repond pour vos questions que j'ai obtenues avant la séance de ce soir.

Pour la première partie, vous l'avez certainement lu dans la presse, le Conseil communal a réagi rapidement. Nous espérons que les mesures prises permettront de répondre à la problématique d'attente à l'entrée.

Pour ce qui est du chauffage de l'eau, et de connaître l'économie réalisée si on baisse d'un degré la température de l'eau, nous avons interrogé notre fournisseur d'énergie GESA et je vous lis sa réponse :

« Le gros de la consommation a lieu en début de saison, lorsque l'entier de l'eau doit être chauffé la première fois. Un gain de 5 à 7 % pourrait être obtenu en cas de diminution de la température de l'eau de 1 degré, mais il faut prendre ces chiffres avec précaution. Une fois la piscine chauffée, le gain énergétique est difficile à quantifier, car il est fluctuant en fonction de la météo et des températures extérieures. Selon les cas, chauffer la piscine devient plus ou moins énergivore. »

Nous vous proposons d'attendre au moins une année complète d'exploitation pour avoir un recul suffisant au niveau des coûts de chauffage ; c'est à ce moment-là que nous pourrions articuler un montant.

Contrairement à d'autres piscines du Canton, je tiens à souligner que nous avons la chance que notre piscine ne soit pas chauffée au gaz, ni au mazout, mais grâce au chauffage à distance. Je terminerai en vous disant que les nageurs apprécient fortement de pouvoir se baigner dans une eau proche des 22 à 24 degrés.

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Monsieur Gobet et constate que la réponse satisfait Monsieur Brice Repond. Elle s'enquiert d'éventuelles autres questions.

Question n° 4 :

Pour le **groupe PS**, intervention de **Madame Lucile Pochon** :

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux et généraux, Plusieurs problématiques ont été observées le long de la route de la Part-Dieu, près du Sentier des Pauvres. Cette zone semble très fréquentée par les randonneurs mais également par des personnes aimant profiter des abords de la Trême pour des baignades et/ou grillades. Il a également été observé l'année dernière une installation complète de camping. C'est un endroit touristique visité par de nombreuses personnes.

Le premier problème identifié est lié au parking. De très nombreuses voitures se parquent directement dans la forêt et non à l'entrée du chemin, comme il semblerait que ce soit l'emplacement prévu. Ces voitures sont stationnées tout au long de la route et sur des zones de plus non goudronnées. Ma première question est donc liée aux emplacements des voitures. Quels moyens pourrait-on mettre en place afin que les personnes cessent de se parquer sur des zones naturelles et le long du chemin ?

Le second problème identifié est lié aux activités de grillades et de déchets. J'ai pu observer que les personnes nettoyaient, après leur repas, au liquide vaisselle leur matériel directement dans la Trême. Après discussion avec eux, ils m'ont informée qu'ils n'étaient pas au courant qu'ils n'avaient pas le droit de le faire. Y-a-t-il des moyens possibles à mettre en place sur cette zone (panneaux d'informations, poubelles publiques, contrôles, ...) afin de sensibiliser les gens à cette problématique ?

Le troisième et dernier questionnement se réfère au camping à ces endroits. Existe-t-il des directives à cet effet ? Et si cela est problématique, quels moyens pourraient être mis en place ?

Merci de votre attention. »

Madame la Présidente remercie Madame Lucile Pochon pour sa question et constate que le Conseil communal transmettra sa réponse lors de la prochaine séance du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et propose de passer aux remarques et commentaires.

E. Remarques – commentaires

Madame la Présidente demande si un membre du Conseil général souhaite formuler une remarque, un commentaire, une observation, un souhait ou autre demande.

La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion sur les divers du Conseil général.

25. Divers et conclusion du Conseil communal

Madame la Présidente cède la parole au Conseil communal.

Au nom du **Conseil communal**, **Madame Kirthana Wickramasingam** s'exprime ainsi :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Chères et chers collègues,

Je tenais simplement à vous rappeler, afin que vous ne soyez pas surpris, que le processus d'étude concernant l'agrandissement du Musée gruérien et de la Bibliothèque publique avance en bonne collaboration entre les mandataires et les utilisatrices et utilisateurs. Conformément à ce qui était prévu dans le crédit d'étude que vous avez accepté en décembre 2021, la mise à l'enquête du projet est prévue pour l'automne afin de pouvoir commencer les travaux rapidement si votre assemblée évidemment accepte le projet qui sera présenté en décembre prochain.

Merci de votre attention »

Madame la Présidente remercie Madame Wickramasingam pour cette information et passe la parole à **Monsieur Jacques Morand, Syndic**, pour les divers et conclusion du **Conseil communal**.

« Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, au niveau des divers, je vous informe que le bulletin communal va paraître au mois de juin. Vous pourrez lire que le Conseil communal a décidé de renouveler l'expérience de la rencontre avec la population. Nous allons, dans cette salle, rencontrer nos citoyens qui auront le loisir de poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Ces questions seront traitées par thème et des réponses d'ordre général seront données. Nous n'allons pas traiter de cas particuliers, voire privés. Je vous invite toutes et tous,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à prendre vos agendas et réserver la date du 22 novembre 2022.

Pour conclure, je tiens à remercier au nom du Conseil communal tous les intervenants pour les échanges cordiaux et le respect mutuel qu'il y a entre les différents intervenants.

Au terme de cet exercice comptable 2021, j'aimerais adresser des remerciements au personnel communal, à nos services qui œuvrent pour nos habitants, ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant au bon fonctionnement de notre ville, de notre société. Je relève le travail de qualité produit par notre personnel dans son ensemble et par ses cadres en particulier. Au nom du Conseil communal, je leur adresse à toutes et tous un grand merci.

J'aimerais également au nom du Conseil communal féliciter les élues du jour, Mesdames Camille Lavalette et Thérèse Anatrà-Luchinger, pour respectivement l'accession à la présidence et la vice-présidence du Conseil général.

Un merci à vous aussi Madame la Présidente pour votre année où vous avez conduit ce Conseil général ainsi que toutes les personnes qui vous accompagnent au niveau du Bureau et du secrétariat.

Pour terminer, je remercie mes collègues du Conseil communal et souhaite à toutes et tous un bel été. Je me réjouis de vous retrouver en automne pour le prochain Conseil général.

J'ai terminé Madame la Présidente. »

Madame la Présidente remercie Monsieur le Syndic.

Clôture de séance

Madame la Présidente s'exprime par ces mots :

« Avant de clore la séance, je vous demande encore quelques instants d'attention.

Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Ho qui vous a déjà communiqué son adresse. Je remercie chacune et chacun de lui transmettre vos interventions aussi vite que possible et ainsi que le requiert la bienséance.

Avant de passer la parole à notre nouvelle présidente, je souhaite vous remercier pour la confiance témoignée durant cette année. J'ai eu autant de plaisir à mener les débats, préparer les séances, qu'à représenter notre Ville lors de quelques manifestations. J'espère avoir été à la hauteur de cette tâche. Je dois avouer que, mener les séances au CO2, perchée sur un podium, devant un parterre de gens masqués, m'a un peu sortie de ma zone de confort !

Je remercie chaleureusement l'administration communale pour son travail rigoureux, en particulier Madame Nicole Jacqueroud, secrétaire du Conseil général, avec qui j'ai beaucoup travaillé. Elle m'a apporté des conseils avisés, une aide précieuse pour la préparation de chaque séance. J'avoue qu'elle vous impressionne lorsqu'elle feuillette à grande vitesse les pages du règlement qu'elle connaît comme sa poche ou qu'elle imagine tous les scénari possibles du déroulement des séances !

Il me reste à féliciter Madame Camille Lavalette, nouvelle présidente, à qui je souhaite succès et plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Je transmets la parole à Madame Camille Lavalette. »

Intervention de Madame Camille Lavalette :

« Madame la Présidente, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et des services communaux, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens présents à la tribune,

Permettez-moi de commencer par saluer le travail remarquable effectué au perchoir par Madame Emmanuelle Favre Gende durant cette première année de législature quelque peu mouvementée, durant laquelle elle a dû notamment faire face à une assemblée éparse et masquée, avant que nous puissions regagner l'Hôtel de Ville pour siéger. Je tiens également à féliciter la nouvelle Vice-présidente, Madame Anatrà-Luchinger, pour son élection de ce soir et lui souhaite plein succès dans cette fonction.

Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez ce soir en m'élisant à cette fonction. C'est pour moi un honneur de me retrouver au cœur du fonctionnement de notre démocratie locale et de pouvoir faire avancer les affaires de notre Commune en dirigeant les débats de notre Conseil ainsi qu'en assumant sa représentation à l'extérieur.

Je suis un brin nerveuse ce soir, car bien que j'aie l'habitude de m'exprimer face à un auditoire au quotidien dans mon métier d'enseignante, il s'agit d'un public qui s'adresse à moi en m'appelant « Maîtresse » et que je dois fréquemment rappeler à l'ordre. Je m'habituerai probablement à me faire appeler « Madame la Présidente » et je me réjouis surtout de ne pas avoir à mettre en œuvre l'article 30 du règlement du Conseil Général qui me donne des prérogatives de maintien de l'ordre, car je sais votre courtoisie et votre discipline dans les débats. Je souhaite qu'il continue d'en être ainsi et que l'on se souvienne, quand les soirées tirent un peu en longueur, que la liberté d'expression n'a pas de prix.

Les mots de notre ancien Préfet de la Gruyère, Monsieur Patrice Borcard, résonnent encore en moi lorsque, le samedi 24 avril 2021, lors de la cérémonie d'assermentation, il relevait l'importance de mettre au centre de notre engagement le bien commun de notre ville et de ses citoyens et citoyennes. C'est dans ce sens-là que je vois mon engagement politique, une manière de penser le collectif avant l'individuel, dans une société souvent centrée sur l'individu. Par-delà nos différences d'opinion, je suis convaincue que c'est en ayant toujours à l'esprit le bien-être du plus grand nombre que nous prendrons les meilleures décisions pour notre commune.

Ensemble, nous avons l'opportunité par nos décisions d'orienter le futur de notre ville. Faisons de Bulle de demain, une ville où il fait bon vivre en tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Engageons-nous, à notre échelle, à centrer nos actions autour de ce qui a vraiment de l'importance pour demain. Les défis qui nous attendent sont nombreux et la population attend de nous que nous les relevions avec conviction et courage.

Étant donné l'ordre du jour bien chargé qui nous attendait ce soir, il a été décidé que le traditionnel apéro qui suit le renouvellement de la présidence soit agendé à la prochaine séance du mois d'octobre. Je me réjouis d'ores et déjà de ce moment convivial et d'ici là je vous souhaite à toutes et tous un très bel été.

Je vous remercie de votre attention. »

[Applaudissements]

Madame la Présidente remercie Madame Lavalette.

Il est 23.00 heures, **Madame la Présidente** clôt les débats. Elle souhaite à toutes et tous une excellente fin de soirée et remercie pour la qualité des débats.

La séance est levée à 23.00 heures

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La Secrétaire

Emmanuelle Favre Gende

Nicole Jacqueroūd

La Secrétaire au procès-verbal

Loan Ho

Annexes à l'original du procès-verbal :

- Comptes et rapports de gestion 2021 (pt 2)
- Message demande de crédit renouvellement d'arbres d'avenue aux rues Joseph-Reichlen et des Trois-Trèfles (pt 4)
- Message demande de crédit – Bâtiment édilitaire de La Tour-de-Trême, sis rue du Levant 5 – Réaffectation des locaux pour l'accueil du Club de pétanque de Bulle (pt 5)
- Message adoption Règlement du personnel spécifique aux Foyers de la Ville de Bulle (pt 6)
- Message adoption de la révision partielle du Règlement du personnel communal (pt 7)
- Message approbation modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud Fribourgeois – Association des Secours Sud fribourgeois (pt 8)
- Message approbation modification des statuts de l'Association Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) (pt 9)
- Message adhésion à la Corporation forestière Moléson : adoption des statuts (pt 10)
- Liste candidats élection Commission participative centre-ville (pt 11)
- Message détermination sur postulat demandant l'étude de l'harmonisation et la sécurisation des voies cyclables de l'agglomération (pt 12)
- Messages transmission postulats (pt 15-19)